

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 17 avril 2012, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Pierre Maudet*, maire.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril et mercredi 18 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Election: Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Le bureau excuse l'absence de M. le maire, Pierre Maudet, à cette séance de 17 h, et M. Sami Kanaan nous informe qu'il viendra avec un peu de retard lors de la reprise à 20 h 30.

En outre, je vous annonce que dans son arrêté du 4 avril 2012 le Conseil d'Etat a annulé la délibération PA-99 adoptée par ce Conseil municipal le 23 novembre 2011 et intitulée: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques», celle-ci étant contraire au droit supérieur.

Enfin, concernant nos séances, vous avez peut-être pu voir que le bureau avait initialement prévu une séance supplémentaire le 14 mai. Celle-ci ne pourra finalement avoir lieu, cette salle étant occupée par la Constituante. (*Exclamations.*)

3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. William Makosso, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B).

La présidente. Je demande au chef de groupe concerné d'annoncer le nom de son ou de sa candidate. Monsieur Mathias Buschbeck, vous avez la parole.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci, Madame la présidente. Les Verts proposent la candidature de M^{me} Delphine Wuest.

Election: Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Election: Fondation d'art dramatique de Genève

La présidente. Mesdames et Messieurs, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est visiblement pas le cas. Cette élection est donc tacite.

M^{me} Delphine Wuest est élue.

4. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M. Denis Menoud, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B).

La présidente. Je demande au Mouvement citoyens genevois le nom de son candidat et je passe la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous proposons la candidature de M. Daniel Sormanni.

La présidente. Je vous remercie. Comme il y a un membre par parti dans cette fondation, cette élection est tacite.

M. Daniel Sormanni est élu.

5. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Soli Pardo (statuts de la fondation du 15 octobre 2008, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

La présidente. Je demande à M. Pascal Spuhler, pour le Mouvement citoyens genevois, le nom de son candidat.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous proposons la candidature de M. Daniel-Dany Pastore.

La présidente. Je vous remercie. Comme il y a un membre par parti dans cette fondation également, cette élection est tacite.

M. Daniel-Dany Pastore est élu.

6. Questions orales.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je m'inquiète avec le Parti démocrate-chrétien de la situation du service qui s'occupe de l'égalité entre hommes et femmes. Vous savez qu'il y a quelques mois nous avons voté pour qu'un service ou pour qu'une personne ou pour que plusieurs personnes s'occupent de cette importante problématique au sein de la Ville de Genève. Or, nous avons appris que la personne qui a été engagée a eu l'heureux plaisir d'avoir un enfant, et qu'elle a demandé à pouvoir prendre une année sabbatique au terme de son congé maternité. Nous nous inquiétons donc un peu de la suite que le Conseil administratif allait donner à cette importante problématique, puisqu'aujourd'hui, apparemment, ce poste est en remplacement alors que des crédits viennent à peine d'être votés pour sa création.

Est-ce que l'égalité entre hommes et femmes est défendue, aujourd'hui, en Ville de Genève? Je demande donc à M^{me} Salerno de répondre à cette question, puisque les votes du Conseil municipal sur cette problématique, aujourd'hui, ne semblent pas trouver un écho au sein de l'administration.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Chevrolet. La parole est à M. Mathias Buschbeck. Je rappelle que l'exposé des questions se fait en une minute.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au magistrat Kanaan. Elle concerne les activités proposées par la Ville

de Genève aux enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été, notamment par le Service des sports. Il se trouve qu'il est d'usage dans les autres institutions, que ce soit le Service des loisirs et de la jeunesse, que ce soit la Bulle d'Air ou d'autres, de proposer d'inscrire les enfants entre les mois de février et de mars, car il est vrai que les parents, en principe, s'organisent à ces périodes-là pour trouver des activités pour leurs enfants pendant l'été. La seule institution qui se distingue, c'est le Service des sports, puisqu'il propose ses activités seulement à partir du 14 mai. Pourquoi si tard? Y a-t-il une raison impérative pour que ce soit si tard par rapport aux autres?

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M. Mathias Buschbeck. Et, surtout, est-ce que ce serait possible de changer cela pour s'adapter aux autres institutions qui font l'effort d'ouvrir les inscriptions au mois de mars déjà?

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le préavis négatif de la Ville de Genève sur l'extension de la gare Cornavin. Depuis un certain temps, vous avez décidé de dire non à cette extension. La Ville de Genève est-elle contre le progrès qu'apporterait une mobilité douce en ville de Genève, et même pour les citoyens du canton, d'ailleurs, puisque cela dépasse les frontières de la ville? La Ville est-elle également contre les logements qui pourraient venir aux Grottes? J'aimerais bien savoir où on en est aujourd'hui sur ce dossier-là, car on risque de louper un investissement majeur, celui des Chemins de fer fédéraux (CFF). Il est temps qu'on avance et, surtout, qu'on ne loupe pas le coche de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA) et d'une meilleure mobilité dans notre canton.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M. Kalbermatten d'avoir posé cette question dans la mesure où, effectivement, la stratégie de développement de l'agglomération est une de nos préoccupations majeures. En l'occurrence, ici, c'est la question de savoir si la gare Cornavin doit rester un lieu de centralité. Elle l'a d'ailleurs été durant les siècles précédents, puisque c'est en 1880 que cette gare a été implantée dans ce secteur-là.

Je rassure tout de suite M. de Kalbermatten. Nous avons fait opposition il y a deux ans, mais nous avons levé notre opposition, car nous avons signé une convention avec les CFF pour étudier de manière rationnelle la meilleure implantation de la gare Cornavin et, s'il y a lieu – dans la mesure où c'est prouvé – pour faire en sorte que son agrandissement se fasse dans les meilleures conditions possibles. Différentes variantes sont à l'étude. Mon objectif est bien évidemment de satisfaire aux besoins des voyageurs. Comme vous, je suis très préoccupé par le délaissement des infrastructures ferroviaires depuis passablement d'années dans notre canton. Quand on compare la situation avec celle qui prévaut dans le canton de Zurich, nous sommes, ici, quasiment dans le tiers monde – je le regrette, comme vous – mais je crois sincèrement que les CFF et que le Conseil d'Etat ont la volonté, comme moi, de faire en sorte qu'on puisse mettre, d'ici à 2030, une infrastructure digne de ce nom à la disposition de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

La présidente. Je donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno qui va répondre à la question que M. Michel Chevrolet lui a posée il y a quelques instants.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Votre question a trait au remplacement de la personne en charge de l'égalité entre hommes et femmes pour la Ville de Genève durant son congé maternité et parental. (*Brouhaha.*) Il s'agit même d'un laps de temps plus long qu'un an, puisque le congé parental, c'est une année et que le congé maternité, c'est à peu près six mois. Par ailleurs, cette personne est à nouveau en attente d'une progéniture. Ce sera donc encore plus long. Oui, nous avons fait un remplacement au sein de l'administration, Monsieur Chevrolet. Il y a d'ailleurs aujourd'hui la volonté, lors d'absences relativement longues comme les congés maternité, d'avoir une systématique dans le remplacement afin de ne pas péjorer l'activité de l'administration ou les prestations à la population.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Chers collègues, ma question s'adresse à M. Pagani ou peut-être à M. le maire, qui est absent. Elle concerne les pavillons glaciers autour de la rade. J'ai eu connaissance par certains glaciers du problème du nettoyage de ces édifices, lequel n'a malheureusement pas été fait cette année. Ils ont dû nettoyer les lattes en bois. Certains ont trouvé des rongeurs, en l'occurrence des rats morts. Cela me semble quand même très bizarre par rapport au contrat de prestation qu'ils ont signé avec la Ville, puisque celle-ci s'est engagée à enlever ces pavillons. Cela n'a pas été fait, c'est un autre problème, mais, par contre, le nettoyage n'a pas été fait sous les lattes.

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M. Jean-Philippe Haas. Serait-il donc possible d'envoyer au moins la Voirie – je ne sais pas si c'est à elle de le faire – pour nettoyer sous ces lattes?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds bien évidemment au nom du maire, en tant que vice-président du Conseil administratif. Sur ces problèmes, Monsieur le conseiller municipal, il faut nous adresser une demande. Je ne sais pas si c'est au Service du génie civil dont je suis responsable, ou si c'est à la Voirie d'aller passer un coup de karcher, mais je ne pense pas que ce soit, ici, le lieu pour décider de cela. Vous nous envoyez un mail demain matin pour nous dire quels pavillons sont concernés. (*Remarques.*) Tous les pavillons? Alors, d'accord, envoyez-moi un mail et avant la fin de la semaine tout ceci sera en ordre.

J'en profite d'ailleurs pour dire à celles et ceux qui louent les biens de la Ville de Genève que nous sommes très réactifs, et que, lorsqu'il y a un problème, nous essayons d'y répondre le plus rapidement possible. Par conséquent, ils peuvent faire appel directement à nous, en essayant de passer le moins possible par votre Conseil, dans la mesure où – même si c'est certes votre travail – vous avez d'autres tâches plus importantes à faire, Mesdames et Messieurs. (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vais sans doute vous surprendre, mais le bureau souhaiterait pouvoir entendre les questions et les réponses. Or, actuellement, depuis 17 h, ce n'est pas le cas. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, vous m'avez demandé il y a quelques mois, voire quelques années, de vous signaler les trous dans les rues et les réparations à faire. Or, je me demande d'une part quel est votre système à vous pour en être informé et, d'autre part, de quelles assurances la Ville de Genève dispose en qualité de maître de l'ouvrage pour les accidents qui pourraient survenir, notamment sur les passages pour piétons de la rue de l'Athénée où il y a des trous au moins de cette taille et de cette profondeur-là au beau milieu du passage. Une vieille dame pourrait tomber, quelqu'un de plus jeune aussi, et là, au niveau de la réparation du dommage, cela pourrait coûter beaucoup plus cher. J'aimerais vous entendre sur ce sujet et vous demander aussi de faire réparer cela dès que possible.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, évidemment, comme chaque année après l'hiver, les 250 kilomètres de routes de notre municipalité se dégradent. Elles sont extrêmement sollicitées, puisque nous sommes au cœur de l'agglomération et qu'il y a un certain nombre de voitures qui y passent. Nous avons une équipe spécialement formée pour boucher ces trous. Vous les voyez d'ailleurs travailler très tôt le matin, et je tiens à les remercier parce qu'ils font un travail extrêmement performant. Nous avons aussi une équipe qui surveille les fouilles pour que celles-ci soient le plus sécurisées possible.

Cela dit, nous n'arriverons pas de manière systématique à tout faire d'un coup, puisqu'avec 250 kilomètres de route vous voyez la tâche! Tous les kilomètres, il y a deux ou trois trous qui se sont formés suite au gel de l'hiver. C'est pourquoi je vous invite à nous les signaler, Mesdames et Messieurs, et nous agirons le plus rapidement possible.

Quant au dédommagement consécutif aux accidents qui pourraient avoir été causés par ces trous, j'attends les emails ou les lettres de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et ils seront traités comme ils le sont habituellement, également avec diligence.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. Pagani et à M. Maudet. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois à propos des espaces publics. Alors, cette fois-ci, j'ai un autre exemple magnifique à l'avenue De-Luserna où un espace public a été créé entre deux nouveaux immeubles qui ont été construits après la démolition des anciens immeubles. Evidemment, c'est un passage important, puisqu'il mène à la route de Meyrin à travers toutes ces constructions, qui appartiennent notamment aux fondations immobilières de droit public. Eh bien, cet espace public est une vraie désolation, je suis désolée! Après avoir constaté l'espace quelque peu rupestre du parc du Seujet, après avoir constaté cette verrue près du collège Voltaire...

La présidente. Il vous reste dix secondes, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. ...là, je constate malheureusement que c'est un projet qui n'a aucune qualité, et c'est pourquoi je me demande ce qu'il se passe avec ce type de projet et comment ils sont choisis.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je ne sais pas exactement sur quel espace public vous cherchez à attirer

notre attention. Toujours est-il que je suis très préoccupé par cette problématique tout autour de l'avenue De-Luserna. Il y a des immeubles de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) et il y a un parking qui n'est pas très sympathique. La CIA a demandé des dérogations aux plans d'utilisation du sol, et j'ai essayé de négocier l'aménagement de ce parking sous une forme plus accueillante. Nous essayons de faire en sorte d'améliorer la situation si faire se peut, mais nous sommes bel et bien sur le domaine d'un propriétaire privé, même s'il s'agit d'une caisse de retraite de l'Etat de Genève.

De l'autre côté de la rue, là aussi, c'est du domaine privé, si mes souvenirs sont exacts. Toujours est-il que je vous invite à m'envoyer des photos, un email. J'identifierai le lieu et je ferai en sorte que ce domaine public, s'il est public, soit aménagé convenablement, comme nous avons d'ailleurs pu le faire dans un petit secteur adjacent où il y avait des installations sportives et des installations pour les enfants complètement désuètes, notamment des bacs à sable. Nous avons remis les choses en l'état, et nous avons même pu améliorer le fonctionnement de cet espace public qui était, dans ce cas précis, sur le domaine de la Ville de Genève.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet, car elle concerne la Voirie. Je compte donc sur quelqu'un pour la lui transmettre pour qu'il puisse me répondre demain. L'arrêt du tram 14 à la gare est dans un état pitoyable depuis des années. Je ne vous parle pas des fientes de pigeons qui recouvrent les bancs, ou des murs qui sont tellement sales – je limite mes mots – que les gens n'osent même pas s'appuyer contre. Or, c'est quand même la première image que la plupart des gens qui arrivent en gare de Genève découvrent de notre ville! Il faudrait peut-être veiller à nettoyer un peu mieux cet endroit pour avoir une meilleure image.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adressait aussi à M. Maudet. Peut-être que quelqu'un d'autre pourra quand même me répondre. Sinon, je vous demanderai de la lui transmettre pour que je puisse avoir une réponse demain. Cela concerne Naxoo. La Ville est majoritaire au conseil d'administration de Naxoo, dont elle détient du capital. Naxoo doit être une entreprise de service public et, par conséquent, offrir un service public. J'aimerais savoir si cette entreprise a le droit de décider de refuser de conclure des contrats personnels avec des habitants d'un immeuble.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. J'ai pu lire récemment que le Conseil administratif tentait de repenser l'attribution des différents locaux situés dans les bâtiments scolaires aux associations liées à la culture ou au sport en fonction de l'horaire scolaire continu et du mercredi matin d'école qui seront prochainement mis en vigueur. J'aurais souhaité savoir si les critères d'attribution de ces salles seront précisés, car, à ce stade, cela a l'air encore très flou. En tout cas, on parle de donner la priorité plutôt aux enfants, et non pas aux adultes.

Vous parlez aussi de propositions de remplacement...

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M^{me} Natacha Buffet. J'aurais souhaité savoir quelles sont ces propositions et, s'agissant d'un document qui sera à remplir en ligne, j'aurais souhaité savoir à quel moment ce document sera disponible.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, votre question est pertinente. L'acceptation du nouvel horaire qui consiste à faire aller les enfants à l'école le mercredi matin dès la rentrée 2014 implique, effectivement, toute une réorganisation pour le Service des écoles. Cela ira aussi de pair avec la prise en charge continue des enfants acceptée en votation populaire, laquelle nécessite un remaniement de l'occupation des locaux.

Les locaux seront en priorité attribués aux activités para et périscolaires, notamment sur la question des langues d'origine, puisque favoriser ces apprentissages-là est aussi une priorité. Ce ne sera qu'une fois ce temps scolaire ou périscolaire terminé – en principe, à partir de 18 h – que les locaux pourront être attribués aux activités récréatives qui concerneraient les adultes. Nous sommes en train de voir toutes les disponibilités au niveau des quartiers, parce que, là encore, toute une multitude de possibilités existent pour pouvoir maintenir l'existant mais aussi pour développer, selon la demande de la population, toutes les activités en lien avec le para et le périscolaire.

Evidemment, le Conseil municipal et les associations seront informés de ces modifications. Mais il est vrai qu'aujourd'hui la priorité pour mon département est de satisfaire les besoins des enfants en âge scolaire.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je regrette infiniment que M. Maudet soit absent parce que c'est très directement à lui que je m'adresse. Il s'avère que dans les

parcs, aujourd'hui, nous avons un certain nombre de problèmes, en tout cas, en tant que citoyens, car nous voyons disparaître les parterres, les bosquets et un certain nombre d'éléments qui font partie du patrimoine vert de la Ville. Nous nous interrogeons sur la politique que M. Maudet est en train de pratiquer à l'intérieur du Service des espaces verts, puisqu'il s'est prétendu être quelqu'un qui défendait l'environnement et l'écologie. Alors, je ne sais pas quelle écologie ni quel environnement il défend, mais, pour nous, citoyens, ils sont bien trop bétonnés à notre goût!

M. Luc Broch (S). Ma question s'adresse aussi à M. Maudet. Elle concerne le nettoyage des bords du Rhône, plus précisément toute la partie comprise entre le pont Sous-Terre et le pont de la Jonction et entre ce dernier et le pont Butin. Il s'agit d'un lieu très prisé, notamment les week-ends et il n'est pas rare d'y trouver de nombreux détritiques, voire même des poubelles pleines qui ne peuvent plus accueillir de déchets. Quelle est la stratégie de la Ville concernant le nettoyage de ces bords du Rhône, qui sont des petits lieux de nature, mais qui sont largement souillés par ces détritiques?

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne la disparition des mamans de jour. J'aurais souhaité savoir si l'inaction de la Ville dans ce dossier n'est pas, finalement, une manière d'imposer les crèches comme seul mode de garde. En d'autres termes, j'aimerais savoir si la Ville tient véritablement à la diversité des modes de garde et ce qu'elle compte faire rapidement pour éviter la disparition des mamans de jour, puisque, sur les 89 mamans de jour encore déclarées en activité, 39, je crois, ont dit vouloir cesser leur activité à la fin du mois de juin.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Effectivement, il y a un problème, car la nouvelle loi implique que les mamans de jour aient un statut, et c'est une bonne chose. Aujourd'hui, elles peuvent exercer de manière indépendante ou dépendante à travers une structure de coordination. C'est ce qui a été demandé aux communes. La Ville, récemment, a fait une demande de validation de ses deux crèches familiales, et je présenterai prochainement au Conseil administratif un projet qui tienne compte de cette difficulté qu'ont effectivement un certain nombre de mamans de jour à exercer leur activité.

Le dossier est en marche. Pour ma part, je souhaite soutenir ces mamans de jour parce que je considère qu'elles font partie, au même titre que les crèches, du dispositif général de prise en charge des enfants, puisque, bien que le processus

qui est en marche permettra de créer 600 nouvelles places de crèche à l'horizon 2016, nous ne pouvons pas répondre actuellement à la demande en places de crèche de l'ensemble des familles.

Votre question est donc pertinente, Madame, et sachez que mon département s'attache à trouver des solutions qui répondent à vos préoccupations, qui sont aussi les miennes.

M^{me} Laurence Fehlmann-Rielle (S). Ma question s'adressait à M. Pierre Maudet, alors vous lui transmettez, Madame la présidente. Des jeunes m'ont indiqué que, lors d'un match de hockey à la patinoire, ils n'ont pas été en mesure de trouver de l'eau fraîche et gratuite dans tout le périmètre, y compris dans les toilettes, où les robinets ne produisent que de l'eau chaude. Alors, ma question est la suivante: ne serait-il pas possible de poser quelques fontaines à eau dans les établissements gérés par les collectivités publiques, ou de donner au moins à ceux qui les fréquentent la possibilité de trouver de l'eau fraîche dans les toilettes?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, j'avoue que je n'ai pas vérifié récemment la température de l'eau dans les toilettes de la patinoire, puisque la saison est terminée, mais, effectivement, ce que vous rapportez n'est pas normal. Nous vérifierons la possibilité d'installer des bornes d'eau potable gratuite à cet endroit et ailleurs. Il n'y a pas de raison que cela ne soit pas accessible à tout un chacun.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit de l'école de Sécheron. On m'a rapporté que les vitres bordant le préau de cette école étaient quand même régulièrement cassées. J'aurais juste aimé savoir quel est le budget de réparation de ces vitres et sur quelle ligne vous prenez ces dépenses.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais bien savoir quelles sont les vitres qui sont cassées, Monsieur le conseiller municipal. A mon avis, ce sont les vitres qui entourent le préau. (*Remarque.*) C'est cela! Donc, voilà, je vous répondrai demain après examen de cette question.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet. Je vous remercie de la lui transmettre, Madame la présidente. Elle concerne la sécurité des employés du Service Voirie – Ville propre et des biens qui se trouvent au

10, rue François-Dussaud. Je souhaiterais savoir si un système de détection incendie a finalement été installé.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder et elle concerne le préau de l'école de Contamines. Beaucoup de parents amenant leurs enfants le samedi matin pour les cours de piscine sont absolument sidérés de constater l'état de l'entrée de cette piscine, qui est jonchée de détritus et de verres cassés. Alors, mes questions sont les suivantes: les préaux sont-ils censés être nettoyés le samedi matin et, si oui, par qui?

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Olivier Tauxe (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Il y a une école de judo aux Crêts-de-Champel où un professeur ceinture noire est parvenu à former déjà quatre champions genevois. Les élèves commencent à partir de l'âge de 6 ans et, bientôt, il y aura deux ceintures noires genevoises supplémentaires. Le seul problème, c'est qu'ils ne peuvent pas s'entraîner les jours fériés, les samedis et les mercredis après-midi. Est-ce que vous pourriez faire en sorte que le concierge puisse donner une clé à l'entraîneur pour qu'ils puissent jouir de cette salle?

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Carlos Medeiros.

M. Carlos Medeiros (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Kanaan, responsable de la culture. Selon nos informations, il règne aujourd'hui au Grand Théâtre un climat un peu délétère par rapport à la gestion du personnel, et notamment en raison de l'engagement massif de personnel frontalier... (*Exclamations.*) C'est ce qu'on me rapporte. C'est la réalité du terrain. Apparemment, il y a même quelqu'un de Lyon qui fait l'aller-retour tous les jours... Donc, j'aimerais savoir premièrement si vous êtes au courant de ces histoires et, deuxièmement, s'il y a une politique d'engagement préférentielle pour les résidents genevois, que cela plaise ou non à nos chers conseillers municipaux d'en face!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il n'y a pas – je le dis tout net – de politique préférentielle pour les résidents genevois...

M. Carlos Medeiros. C'est dommage!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Laissez-moi finir, Monsieur le conseiller municipal! Moi, je vous ai écouté. En revanche, sous l'égide de M^{me} Salerno, nous avons amélioré notre coordination avec l'Office cantonal de l'emploi pour être certains, lorsque nous engageons du personnel municipal – que ce soit au Grand Théâtre ou ailleurs dans l'administration – que toutes les offres d'emploi pour les postes fixes – et nous essayons maintenant aussi de le faire pour les postes temporaires – soient également diffusées via l'Office cantonal de l'emploi de sorte qu'une personne au chômage à Genève cherchant un emploi qui correspondrait à celui qui est proposé, soit vraiment informée de l'opportunité et puisse postuler normalement dans le cadre de la procédure.

Ensuite, nous menons les procédures de recrutement de manière aussi équitable et transparente que possible. Il arrive, notamment chez les auxiliaires, qu'il y ait des personnes qui résident en France voisine – et nous en avons dans l'administration – que leur passeport soit français, suisse, européen ou autre, conformément aux accords sur la libre circulation des personnes. Il arrive donc, en effet, qu'au Grand Théâtre, mais ni plus ni moins qu'ailleurs dans l'administration, pour une spécialité particulière, on ne trouve pas à Genève, et qu'on engage ponctuellement quelqu'un qui habite en France voisine. Alors, quelqu'un qui vient de Lyon, en effet, n'est déjà plus tout à fait un frontalier, puisque c'est carrément ailleurs, mais, comme ailleurs dans l'administration, encore une fois – je vous donnerai les chiffres exacts – il y a relativement peu de frontaliers au Grand Théâtre. Visiblement, il y a eu une nomination qui a fait des jaloux, je le regrette, mais, globalement, au Grand Théâtre, il y a majoritairement du personnel résident local.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. En date du 4 avril 2012, le Conseil d'Etat a annulé la délibération PA-99 de la Ville de Genève du 23 novembre 2011 complétant le règlement du Conseil municipal sur l'utilisation du domaine public. Dans cet arrêté, on lit sous chiffre 6 de la partie *En fait* que M. Pierre Maudet a alerté le Service de surveillance des communes pour lui indiquer qu'il y avait des problèmes avec ce règlement municipal. Le lendemain, dans la *Tribune de Genève*, on pouvait lire qu'il s'agissait, soi-disant, d'une erreur de plume et qu'en fait M. Pierre Maudet s'était référé à son audition devant la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Or, j'ai relu ce rapport. En fait, il a été auditionné le 21 décembre 2010 et non pas le 21 décembre 2011, et on ne trouve pas dans ce rapport les déclarations qu'il aurait faites...

La présidente. Votre temps est écoulé. Votre question, Monsieur Rumo!

Questions orales

M. Pierre Rumo. Ma question est la suivante: est-il vrai que M. Maudet a écrit au Service de surveillance des communes le 1^{er} décembre 2011 et, si oui, s'agit-il d'une nouvelle attitude du Conseil administratif consistant à coacher la Surveillance des communes sur les délibérations du Conseil municipal?

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse également à M. Pierre Maudet et concerne le projet d'arrêté PA-102 relatif à la gratuité de l'usage du domaine public, de l'usage du matériel de fête et du nettoyage lors des fêtes du 1^{er} Mai, du 1^{er} Juin et du 1^{er} Août.

Ce projet d'arrêté traîne à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication depuis le 22 novembre, et ce pour une raison très claire: selon M. Maudet, il est caduc, puisque cette gratuité est déjà inscrite quelque part. Sauf que nous ne savons pas très bien où. Or, comme je m'occupe de l'organisation de la fête du 1^{er} Mai cette année et que je suis en lien permanent avec la Voirie, j'aimerais dire que cette gratuité, surtout pour les services de rétablissement, c'est-à-dire le nettoyage...

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M^{me} Olga Baranova. ...n'est pas en vigueur aujourd'hui. Alors, si ce projet d'arrêté est caduc, j'aimerais bien que M. Maudet me cite la base légale ainsi que la date d'entrée en vigueur du règlement en question pour qu'on puisse disposer gratuitement de ce matériel pour ces fêtes-là.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à l'un ou l'autre des membres du Conseil administratif qui saura répondre à une question toute simple. Elle rejoint celle de ma préopinante. Existe-t-il, à votre connaissance, un répertoire des règlements municipaux qui régissent la vie de notre communauté? Et, si oui, comment le conseiller municipal novice que je suis, peut-être un peu naïf, ou un simple citoyen, peut-il avoir accès à cet inventaire...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Nous sommes nombreuses et nombreux, Monsieur Schnebli, y compris au Conseil administratif, à attendre ce recensement. Il est promis d'ici à la fin du premier semestre 2012. Il devrait donc arriver. Cela dit, à la décharge de la personne qui l'a piloté, cela a été un immense travail, notamment parce que les deux premières pierres angulaires qui manquaient à cet édifice-là étaient liées à la renégociation du statut

du personnel et à son règlement d'application, et que de ces deux règlements de base découlent toute une série d'autres règlements qu'il a fallu vérifier, nettoyer, modifier et amender.

Par ailleurs, et le Conseil municipal et le Conseil administratif sont assez prolixes en matière de création de règlements. Tout récemment, par exemple, nous avons complètement retravaillé – et je vous le proposerai – le règlement sur la solidarité internationale. Par conséquent, entre ce qui existe déjà et ce que nous produisons, il y a très régulièrement sur la table de la personne qui a été chargée de cet immense ouvrage beaucoup de nouveaux textes et bases réglementaires.

Donc, en principe, à la mi-2012, nous devrions y arriver. Nous aurons tout cela sur le site internet et nous aurons même quelque chose de facilement utilisable, puisque, sur certaines dispositions qui renvoient à d'autres bases réglementaires, nous aurons des liens hypertexte qui permettront aussi de naviguer plus facilement entre les différents textes. Car, en effet, une chose est d'avoir les textes sur internet, une autre est de pouvoir faire les liens entre eux, notamment en matière de gestion du personnel. C'est quelque chose de très important pour les 4000 collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Mais on comprend bien que pour vous, comme pour nous, d'ailleurs, ce serait très précieux d'avoir tout l'espace réglementaire de la municipalité dans un seul lieu.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani à propos de la place du Pré-l'Evêque. Vous avez annoncé il y a quelque temps que le projet de parking était abandonné. C'est pourquoi je voulais vous demander à quel moment vous présenterez un projet d'aménagement pour cette place.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci de cette question, Monsieur le conseiller municipal. Si mes souvenirs sont exacts, le Conseil municipal de la législature précédente avait voté un budget d'étude de 500 000 francs pour mener une étude de faisabilité de ce parking du Pré-l'Evêque. Nous avons mené cette étude. Il s'avère que cela allait chercher – sous réserve de vérification – dans les 85 000 francs par place de parking... De toute façon, cela dépassait l'entendement parce qu'on devait construire ce parking quasiment dans la nappe phréatique, puisque, comme vous le savez, cette place de Pré-l'Evêque est située au bord du lac.

Malheureusement, nous avons dû renoncer, et cela d'autant plus que des études de faisabilité ont été faites par la Fondation des parkings, et que cette dernière nous a révélé que si nous voulions faire ce parking il faudrait le faire non pas à destination de la population, comme votre Conseil l'avait accepté, mais à

destination de personnes extérieures à la ville de Genève, afin de le rentabiliser, ou plutôt d'espérer le rentabiliser. Nous avons donc définitivement abandonné ce projet.

Alors, bien évidemment, une partie de la place de Pré-l'Evêque est déjà aménagée, mais il faudra remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver une solution satisfaisante à l'aménagement complet de cette place. A ce titre, je vous rappelle que nous avons une condition supplémentaire qui a été votée dernièrement par le Grand Conseil et qui vise à remplacer une place de parking en surface par une place de parking en sous-sol. Comme vous le savez, ce sera la croix et la bannière de trouver ces compensations en plein centre-ville.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagani et concerne l'entretien des équipements techniques au Grand Théâtre. Vous avez pu constater que, très souvent, les ascenseurs sont en panne, et c'est donc quand même assez problématique pour les personnes âgées qui s'y rendent!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez, le Grand Théâtre étant le vaisseau amiral de notre municipalité, nous consacrons bon an mal an 1 million de francs par année à son entretien. Cela va du nettoyage des lustres à l'entretien des ascenseurs. Là encore, j'apprends cette mauvaise nouvelle. En principe, il y a une commission régulière d'entretien de ce bâtiment. J'y participe, et c'est pourquoi un petit email de votre part me serait fort utile pour demander des explications, mais, à mon avis, cette problématique a dû être résolue très rapidement.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais adresser ma question à M. Maudet, vous lui transmettez, s'il vous plaît, Madame la présidente. Nous attendons une réponse de sa part suite aux questions qui lui ont été posées lors de la dernière session plénière concernant les gaz de schiste. J'espère qu'il pourra nous répondre demain suite aux renseignements qu'il aura pris auprès du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG). Dans le prolongement de ces questions, nous avons toutefois déjà reçu quelques informations. Les SIG ont annoncé que le forage réalisé à La Neuville dans le canton de Vaud, auquel les SIG participent en tant qu'actionnaires de la société Petrosvibri, n'était pas un forage destiné à rechercher des gaz de schiste mais des gaz conventionnels.

Ma question est donc la suivante: la Ville de Genève a pour objectif de passer au 100% d'énergies renouvelables en 2050. Soutenir le financement de forages

pour y trouver des gaz conventionnels, c'est-à-dire des énergies fossiles, est-il compatible avec la poursuite de cet objectif?

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à Esther Alder. Je voulais savoir si les logements relais que vous voulez mettre en place ressemblent à des tentes de camping. Non, plus sérieusement... Au kiosque de la place des Eaux-Vives, de nuit, nous voyons fleurir des tentes pour y abriter les sans-abri. Alors, je voulais savoir si la Ville prenait la mesure du nombre de personnes qui dorment dehors, et si des mesures seraient prises, puisque les beaux jours arrivent et qu'il y en a de plus en plus.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, vous savez que l'action d'hiver de la Ville de Genève a permis d'accueillir plus de 1300 personnes. Cette action s'est achevée le 30 mars et, pour un certain nombre de personnes, un délai supplémentaire a été accordé. Vous savez aussi que la Ville ne peut pas, à elle seule, gérer toute la question des personnes qui sont en difficulté de logement. Donc, voilà! Si une volonté se fait jour dans ce Conseil municipal pour financer les hébergements nécessaires aux personnes qui dorment sur le domaine public, bien évidemment que le Conseil administratif y apportera la réponse. S'agissant des personnes qui dormiraient dans les parcs ou sous des tentes de camping, cela relève plutôt de mon collègue Pierre Maudet, mais il est vrai que toutes les villes – et même l'Europe entière – sont confrontées aujourd'hui à ces problèmes.

Pour revenir à votre question précise concernant le logement relais, sachez – et je pense que cela peut intéresser l'ensemble de ce Conseil municipal – que nous avons constitué un groupe de travail interdépartemental regroupant le département des finances et du logement, le département des constructions et de l'aménagement et mon département. Une cheffe de projet va maintenant se pencher pour trouver des solutions qui permettront à des personnes qui sont actuellement hébergées, ou qui sont en situation d'urgence, de trouver des solutions intermédiaires. Nous vous ferons prochainement des propositions, et puis, sachez aussi que la commission des finances traite actuellement...

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. ...de la question du 45, rue de Saint-Jean, qui pourrait devenir – si la commission le vote – un espace pour du

logement relais et pour des jeunes en formation. Nous travaillons à trouver des solutions pérennes, et je vous remercie encore pour votre question, Madame.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse en partie au responsable de l'aménagement, à savoir M. Pagani, et à M^{me} Alder. Elle concerne le kiosque de la place Emile-Guyénot. Il s'agit de ce triangle situé devant le Muséum d'histoire naturelle où se trouve un petit kiosque qui, je crois, est à l'abandon, et qu'on a théoriquement laissé à quelqu'un pour s'en occuper.

Vu l'état de ce kiosque et de cette place, je pense que la Ville de Genève peut mieux faire. Quand on a un kiosque, notamment avec la venue des beaux jours, cela peut être l'occasion de redonner un lieu aux gens pour qu'ils puissent s'y ravitailler et y boire un verre. Ce kiosque, en tout cas, mérite mieux que l'état de délabrement dans lequel il se trouve. Qu'en est-il?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous réponds en tant que vice-président du Conseil administratif, à la place du maire. Comme vous le savez, ce kiosque est loué depuis des années à M^{me} Piret. Cette personne est connue dans la République. Elle a suscité passablement de mécontentement, mais je trouve qu'elle fait un travail remarquable, notamment en mettant ces petits papiers volants à la place du Bourg-de-Four. Elle accueille un certain nombre de personnes. Je ne crois donc pas que la question que vous m'avez posée remette en cause la location de ce petit kiosque.

S'agissant d'aménager un peu mieux cette esplanade, il faut dire que celle-ci a toujours été soumise aux aléas de l'aménagement du feu Musée d'ethnographie. Bien évidemment, je me proposerai, le cas échéant, de revoir cet aménagement si vous jugez qu'il est un peu crapoteux, pour reprendre les termes de mon ancien collègue, Manuel Tornare.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno qui est une grande prêtresse de la gestion des risques. Dans les risques, il y a notamment le risque d'image. Il y a quelques mois M^{me} Salerno s'était engagée personnellement – on pourra certainement retrouver cela dans le *Mémorial* – à faire en sorte que certains de ses hauts fonctionnaires ne fassent aucune frasque dans le canton ou alentour. C'est pourquoi, puisque certaines personnes représentant la Ville de Genève et notamment la fonction publique sont maintenant exposées dans les journaux, j'aurais voulu savoir si des mesures avaient été prises et, si cela devait se répéter, de quelle façon on allait pouvoir gérer le risque d'image.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Bennaim, vous ne pensez pas sérieusement que je vais répondre à votre question, puisqu'il s'agit d'une personne qui travaille pour la fonction publique et dont la sphère privée est protégée par les plus grands avocats qui, bien souvent, siègent d'ailleurs sur vos bancs!

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Nous venons de recevoir le *Vivre à Genève*, cette belle brochure sur Genève. Je ne sais pas si mes collègues la reçoivent à la maison, mais, pour notre part, nous ne la recevons plus à la maison. En fait, il n'y a qu'un tas déposé devant le bâtiment dans son emballage plastique. Je me demande si c'est normal ou non.

La présidente. Apparemment, il vous sera répondu ultérieurement.

7. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante qui est renvoyée directement à la commission des pétitions:

- P-284, «Quelle concertation pour les jeux de la promenade de la Treille?»

Le bureau et les chefs de groupes se sont prononcés à l'unanimité pour le renvoi direct en commission des propositions PR-954 et PR-958. Je fais voter ces renvois.

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

8. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'établissement d'un projet de modification des limites de zones et d'un projet de plan localisé de quartier, d'initiative communale, en vue de planifier le développement du secteur situé entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises (PR-954).

Introduction

Le quartier bordant la rue de Bourgogne s'est érigé durant le premier tiers du XX^e siècle. Il constitue l'un des derniers secteurs pavillonnaires encore affectés à la zone 5 (villas) en ville de Genève.

De par sa situation proche du centre-ville, des grands équipements publics et des espaces de chalandise, bien desservi par les grandes lignes de transports collectifs, ce quartier est appelé à muter vers un quartier d'habitat collectif plus dense.

Inscrite dans un secteur de renouvellement urbain dans le plan directeur communal, la densification du quartier de Bourgogne, destinée principalement au logement, est un enjeu de la législation.

L'objet de la présente proposition est de solliciter de la part de votre Conseil l'attribution d'un crédit d'étude dans le but d'établir un projet de modification des limites de zones et un projet de plan localisé de quartier d'initiative communale, puis de les soumettre au Conseil d'Etat afin qu'il engage, conformément à la législation en vigueur, la procédure d'adoption de ces deux projets.

Description et contexte du quartier

Le quartier de Bourgogne s'est développé à partir des années 1930. L'ensemble du site compris entre la rue de Lyon, la route des Franchises et l'avenue Edouard-Rod était antérieurement occupée par un parc des sports. Dix ans plus tard, il apparaît entièrement bâti sur les anciennes cartes de la ville, à peu de chose près sous sa forme actuelle. La zone industrielle, située en bordure de la rue de Lyon se réalise à la même période.

Consécutivement à la cessation de l'activité industrielle et au déplacement du stade de football, le quartier des Charmilles s'est considérablement transformé à partir des années 1990. Le caractère du quartier, marqué par la cohabitation entre industrie et habitat ouvrier s'est estompé peu à peu.

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

A l'époque de sa réalisation, ce quartier occupait encore une position en périphérie de la ville. Septante ans plus tard, force est de constater que ce n'est désormais plus le cas et qu'il fait désormais partie intégrante de la ville-centre.

Le site est actuellement extrêmement bien doté d'équipements publics. Il dispose d'espaces verts de qualité avec prochainement l'ouverture d'un deuxième parc de quartier (parc Hentsch) qui complétera le parc des Franchises. La desserte par les transports collectifs est optimale depuis la rue de Lyon (trolleybus) et depuis la route de Meyrin (tram). Enfin, le pôle commercial des Charmilles ne se trouve qu'à quelques pas de la rue de Bourgogne.

Exposé des motifs

Aperçu des plans d'affectation en force

En termes de planification, la transformation du quartier a marqué un tournant à partir de la fin des années 1980 avec la construction de l'ensemble des Charmilles (PLQ N° 27930 adopté par le Conseil d'Etat en octobre 1987).

Plus récemment, à proximité du site, le triangle formé par les rues Soret, Rod et Soubeyran a amorcé sa mutation. Cet ensemble pavillonnaire, affecté depuis 1957 à la zone de développement 3, sera progressivement remplacé par de l'habitat collectif tel que cela est prévu par les plans localisés de quartier (PLQ) N°s 29462 et 29656 adoptés respectivement en 2006 et 2008. Afin d'organiser le solde du triangle, un troisième PLQ, N° 29713-A, est en cours de procédure d'adoption.

Du côté ouest, de part et d'autre de l'avenue de Châtelaine, le territoire se transforme aussi. Depuis l'adoption par le Grand Conseil, en novembre 2007, du plan de modification de zones N° 29537, le site historique du stade des Charmilles ainsi que le site de l'ancienne usine Tavano, resté un temps en friche, font l'objet d'un processus de rénovation urbaine qui verra émerger de nouveaux logements collectifs, un parc et un centre culturel.

Le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information (DCTI) étudie actuellement l'urbanisation du petit ensemble pavillonnaire séparant l'avenue de Châtelaine du parc des Franchises. Un projet de PLQ N° 29742, élaboré sur la partie située en zone de développement est en cours d'adoption. Votre Conseil s'est également prononcé en faveur de ce projet en octobre 2012.

L'ensemble de ces planifications, dont une partie est sur le point de mener à des réalisations concrètes, est l'aboutissement d'un long processus de développement de la couronne suburbaine, engagé en 1957 à l'entrée en vigueur de la loi générale sur les zones de développement. Ce processus a été mené conformément aux prescriptions des planifications directrices cantonale et communale.

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Le plan directeur cantonal

Il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire qui engagent les autorités tant cantonales que communales.

Le plan directeur cantonal (PDcant 2015), adopté par le Conseil d'Etat en 2001, est aujourd'hui en cours de révision. Dans sa version actuelle, la densification des secteurs de villas fait l'objet de la fiche 2.03 qui précise que la zone villas représente, en surface, 45% des zones à bâtir du canton. Une utilisation rationnelle de ces terrains est à promouvoir, afin de répondre à la demande de logements. Une densification par modification du régime des zones est souhaitable dans les cas qui s'y prêtent, selon des critères et les modalités d'aménagement définis.

Le projet de plan directeur cantonal 2030 inventorie les périmètres pouvant faire l'objet de mesures de densification et préconise pour chacun d'entre eux, un indice cible d'utilisation du sol (fiche A03). Il recommande une densification substantielle (IUS supérieur à 1,5) pour le quartier de Bourgogne.

Le plan directeur communal

Le plan directeur communal (PDcom) approuvé par votre Conseil le 16 septembre 2009 fixe dans ses priorités celle de contribuer à la construction de 3600 logements supplémentaires à l'horizon 2020 (priorité 2).

Le schéma de synthèse du PDcom identifie quant à lui, dans les secteurs de renouvellement urbain, ceux d'entre eux qui recèlent des potentiels à prédominance de logement. Ces «lieux de projet» ne sont plus très nombreux sur le territoire de la ville de Genève. Le quartier situé entre la rue de Bourgogne, l'avenue Soret et la route des Franchise en fait partie.

Le programme de travail

Il est prévu que le mandat d'étude que le Conseil administratif se propose d'attribuer, s'articule en deux phases successives:

- Première phase: établir une étude d'aménagement du secteur qui définira les principes d'organisation du futur quartier en termes de bâti, de desserte en véhicules motorisés et mobilité douce, d'espaces publics et les besoins d'équipements publics en procédant par la mise au point de plusieurs variantes. Ces dernières serviront de base à l'information et à la consultation avec la population et, consécutivement, à la prise de décision quant aux choix d'aménagement.
- Deuxième phase: sur la base de la variante retenue, établir un projet de modification des limites de zones (MZ) et un projet de plan localisé de quartier (PLQ).

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Le projet de MZ comportera un plan et un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT) qui fera également office d'exposé des motifs.

Le projet de PLQ comportera les indications prévues par l'article 3, alinéa 1 et suivants, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Il sera également accompagné d'un rapport, selon l'article 47 OAT, qui regroupera toutes les informations nécessaires à l'autorité cantonale pour apprécier la conformité du projet aux lois et règlements sur l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur, les documents suivants seront joints au PLQ et en feront partie intégrante:

- un concept énergétique;
- un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux.

La phase d'étude qui doit précéder le lancement de l'initiative communale, prendra environ six mois.

Rappel sur le déroulement des procédures d'adoption des plans d'affectation

Votre Conseil sera appelé à se prononcer à plusieurs reprises sur le projet d'urbanisation de la rue de Bourgogne devant conduire à l'adoption de deux plans d'affectation précités.

Les étapes principales, fixées par la législation, seront les suivantes:

1. proposition de crédit d'étude, faisant l'objet de la présente proposition;
2. à l'issue des études décrites ci-dessus, les projets de MZ et de PLQ sont soumis à votre Conseil afin qu'il se prononce, sous forme de résolution, sur le dépôt d'une initiative communale selon l'article 15A, alinéas 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) et l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD);
3. les deux projets, suite à l'examen technique effectué par les services cantonaux, seront ensuite soumis parallèlement à une première enquête publique d'un mois;
4. Après quoi, conformément à la procédure usuelle, ils seront à nouveau soumis à votre Conseil, pour préavis, cette fois-ci sous la forme d'une délibération en vertu des articles 16, alinéa 3, de la LaLAT et 6, alinéa 3, de la LGZD;
5. Cette dernière ouvrira un délai référendaire de 30 jours avant que le projet de MZ ne soit transmis au Grand Conseil, compétent en matière d'adoption des modifications de zones, puis, après l'entrée en vigueur de la modification de zone, le PLQ pourra être adopté par le Conseil d'Etat.

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Délais

Le délai approximatif de l'ensemble de ces procédures est d'environ dix-huit mois.

Référence au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023

Cet objet est prévu sous le numéro PFI 120.012.01 pour un montant de 150 000 francs.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 150 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 52 520 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit d'étude est le Service d'urbanisme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'établissement d'un projet de modification des limites de zones et d'un projet de plan localisé de quartier, d'initiative communale, en vue de planifier le développement du secteur situé entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, sur un ensemble d'une quarantaine de parcelles, feuille 33 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

5490

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne
et la route des Franchises

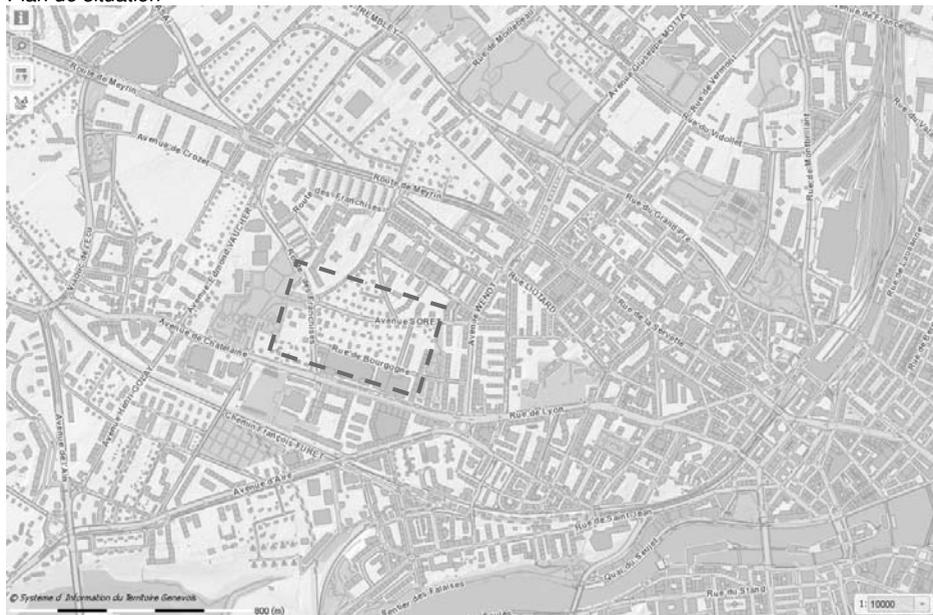
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2017.

Annexe: plan de situation

Proposition: plan localisé de quartier entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

Plan de situation



Vue aérienne du site



SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (64 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 28 mars 2012 en vue de l'approbation des comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-958).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver les comptes de la FVGLS arrêtés au 31 décembre 2009.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- rapport d'activité 2009;
- rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2009;
- compte de pertes et profits pour l'exercice 2009;
- bilan au 31 décembre 2009;
- annexe aux comptes 2009.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous vous invitons à approuver les comptes 2009, en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 16 septembre 2010 de la
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

- Rapport d'activité 2009, compte de pertes et profits, bilan au 31 décembre 2009 et annexe aux comptes
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2009
- Lettre du Conseil administratif, du 28 mars 2012, à la FVGLS

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social



Fondation de la Ville de Genève pour le logement social



Ville de Genève Administration centrale	
Reçu le 4 OCT. 2010	
Séance CA n°: 0 OCT. 2010	
Décision:	
A traiter par:	
Copies: SCA	

Aux membres du Conseil municipal
 Aux membres du Conseil administratif
 de la Ville

Genève, le 12 octobre 2010

Concerne : Rapport d'activité de l'exercice 2009 de la FVGLS

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a le plaisir de vous adresser son rapport d'activité 2009.

Vous y trouverez notamment des informations concernant les projets de réalisation de nouveaux logements HBM.

Notre Fondation doit au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de pouvoir disposer des fonds et des terrains nécessaires à ces réalisations.

Nous nous félicitons des excellents rapports de confiance et de la collaboration efficace que notre Fondation entretient avec les instances et les services de la Ville.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

FVGLS

Sylvain Lehmann, président

Annexe mentionnée



RAPPORT

D'ACTIVITE

EXERCICE 2009



76-82 rue de Montbrillant (1987) - 64 logements HBM

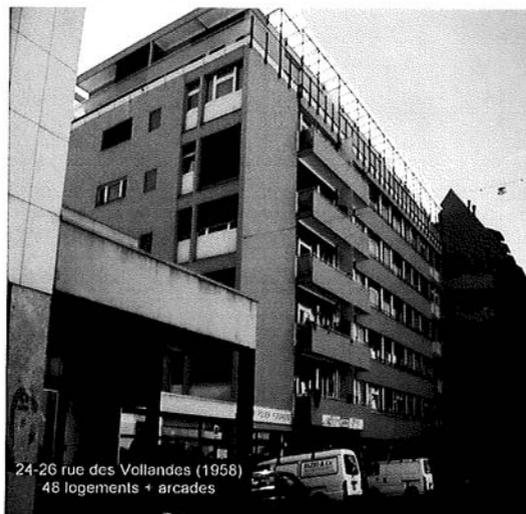


43-45 rue Caroline (1959) - 63 logements

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social



27-37 rue du Grand-Bureau (1963) – 119 logements

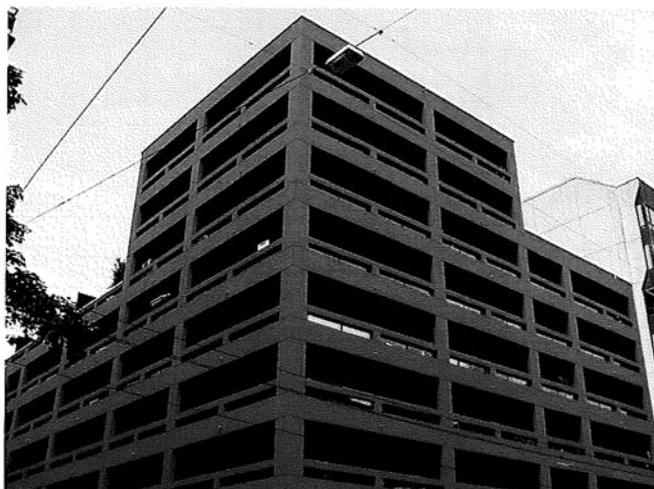


24-26 rue des Vollandes (1958) – 48 logements + Arcades

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social



2,4,6 rue Guye (1959) - 108 logements

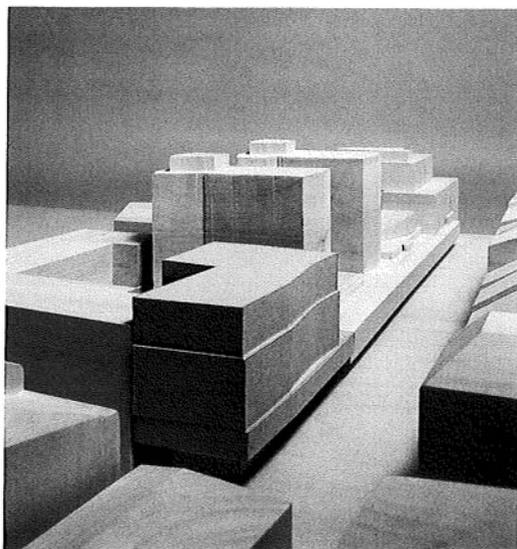


108 rue de Carouge (juin 2010) - 26 logements HBM

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social



Foyer de Sécheron (décembre 2010) – 91 logements HBM



1-3 rue du Cendrier (2011) – 17 logements HBM + Crèche

Sommaire

- I. Présentation
- II. Organisation
 - 1. Conseil de Fondation
 - 2. Commissions
 - 3. Jetons de présence
 - 4. Siège de la Fondation
 - 5. Professionnalisation
- III. Rôle social de la Fondation
- IV. Réalisations
- V. Patrimoine de la Fondation
- VI. Travaux
- VII. Gestion et entretien des immeubles
 - 1. Immeubles de la rue des Vollandes 24-26
 - 2. Immeubles de la rue Guye 2-4-6
 - 3. Immeubles de la rue Caroline 43-45
 - 4. Immeubles de la rue du Grand-Bureau 27-37
 - 5. Immeubles de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82
- VIII. Location
- IX. Finances
- X. Projets de construction de nouveaux logements
- XI. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2009

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

I. Présentation

La Fondation de la Ville pour le logement social (anciennement Fondation HLM de la Ville de Genève, créée par une loi du 10 décembre 1955) est une fondation d'utilité publique au sens de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Ses nouveaux statuts sont entrés en vigueur en date du 9 mai 2005.

Son but est de faciliter la construction ou la rénovation de logements à loyers modérés, hors des contingences politiques. Elle bénéficie de la mise à disposition d'immeubles ou de terrains en droit de superficie et agit en tant que maître d'ouvrage.

II. Organisation**1. Conseil de Fondation :**

Membres désignés par les groupes politiques du Conseil municipal :

BROGGINI Roberto (Verts)
 FERRIER Daniel (Rad.)
 SAVARY Guy (PdC)
 BUCHET-HARDER Catherine (UDC), dès mars 09 en remplacement de M.GOBET H.
 de COULON Linda (Lib.)
 THOMAÏDES Miltos (PS)
 JOUSSON Guy (AGT)

Membres désignés par le Conseil administratif :

LUTZ Olivier
 CHAROLLAIS Isabelle
 MINO Jacques
 LEHMANN Sylvain, dès janvier 09 en remplacement de Mme PISCETTA Anne-Marie

Le 5 septembre 2007, le Conseil a élu les membres suivants aux postes de :

Président :	Jacques MINO
Vice-président :	Guy SAVARY
Secrétaire :	Roberto BROGGINI
Trésorier :	Daniel FERRIER

2. Commissions

Finances FERRIER Daniel, président
 LUTZ Olivier
 de COULON Linda
 LEHMANN Sylvain

Travaux THOMAÏDES Miltos, président
 BUCHET-HARDER Catherine
 BROGGINI Roberto
 JOUSSON Guy

Location SAVARY Guy, président
 LEHMANN Sylvain
 MINO Jacques
 JOUSSON Guy

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

3. Jetons de présence

Les membres du Conseil touchent des jetons de présence pour chaque assemblée plénière, pour les séances de commission (Location, Finances, Travaux) et pour les tâches particulières (administration, suivi des projets et des travaux, visites, d'immeubles, etc).

Le montant des jetons est de CHF 100.- brut par heure, aligné sur celui des jetons de présence des membres des commissions parlementaires du Conseil municipal. Ce montant est identique pour le président, le vice-président, le secrétaire et les autres membres.

4. Siège

La Fondation a son siège à la Mairie de la Ville de Genève, Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1211 - Genève 3, et pour adresse :
c/o Régie BROLLIET, 36 rue Cardinal-Mermillod - 1227 - Carouge.

Cette régie a été mandatée pour gérer les immeubles de la Fondation. Elle met à la disposition du Conseil de Fondation et de ses diverses commissions des locaux pour les séances. Elle assure également le secrétariat, ainsi que l'administration financière des comptes.

5. Professionnalisation

Le Conseil a pris acte des limites de sa capacité de travail. En conséquence, il a pris la décision d'engager pour février 2010 un collaborateur ou une collaboratrice chargé-e d'assurer la coordination générale et la gestion administrative de la Fondation.

III. Rôle social de la Fondation

Les logements sis dans les immeubles dont elle est propriétaire sont destinés à loger des personnes à revenu modeste.

Lors des attributions d'appartements, elle sélectionne donc, parmi les demandes, les ménages dont le revenu global est modique.

Elle attribue les logements disponibles en fonction de la norme relative au taux d'occupation minimum, soit, dans la règle, une pièce de plus que le nombre de personnes.

Pour ses immeubles non HLM et sauf situation exceptionnelle, elle fixe le loyer - quelle que soit la valeur objective du logement - à raison de 15 % du revenu du ménage brut, voire de 13 % pour les personnes au bénéfice de l'AVS ou d'une rente invalidité et de 8 % pour les apprentis. Le Tribunal des baux et loyers et la Cour de Justice (cf. Semaine judiciaire 1986, p.450 s) ont validé cette pratique.

Lorsque des personnes voient leur loyer payé par l'OCPA ou par l'Hospice général, le loyer est fixé en fonction de sa valeur objective. Pour les personnes travaillant de manière indépendante, le loyer minimum est fixé à CHF 300.-.

La Fondation contrôle annuellement l'évolution de ce revenu pour lequel le locataire est tenu-e de remettre les justificatifs requis.

Si une modification du revenu intervient en cours d'année, et sur demande du-de la locataire concerné-e, le loyer est réadapté une seule fois au cours de l'année.

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Dans le cas où le revenu du ménage ne serait plus assimilable à un revenu modeste, le-la locataire doit libérer son logement dans un délai raisonnable afin que celui-ci soit mis à la disposition d'un ménage répondant mieux aux normes de la Fondation. Celle-ci s'efforce d'appliquer ces normes avec souplesse et humanité.

Le Conseil a voté le principe d'avoir un concierge dans nos immeubles pour favoriser le lien social de proximité.

Le choix des locataires incombe à la Commission Location. En conséquence, la sous-location totale ou partielle d'un appartement n'est pas autorisée. Cependant, une demande pour une brève période, et justifiée par un cas de rigueur, peut être éventuellement étudiée par la Commission.

Le nouveau règlement de la GIM a été présenté au Conseil. Lorsque ce règlement aura été rodé au sein de la Ville, la Fondation évaluera l'opportunité de s'en inspirer pour éventuellement modifier sa propre pratique.

IV. Réalisations

De 1955 à 1987, la Fondation a construit, puis rénové 5 immeubles, soit 16 allées et 402 logements :

24-26 rue des Vollandes (1956-1958)	= 48 logements + arcades
43-45 rue Caroline (1957-1959)	= 63 logements
2,4, 6 rue Guye (1958-1960)	= 108 logements
27 à 37 rue du Grand-Bureau (1960-1963)	= 119 logements
76 à 82 rue de Montbrillant (1985-1987) (HBM)	= 64 logements + arcades et crèche

V. Patrimoine de la Fondation

Il est constitué de 5 immeubles, soit seize allées, dont trois sont de type HBM.

Treize de ces allées totalisent 351 logements, soit 1'137 pièces. Il s'agit des immeubles sis rue Caroline 43-45, rue du Grand-Bureau 27 à 37, rue Guye 2-4-6 et rue des Vollandes 24-26.

Au 31 décembre 2009, l'état locatif annuel total des appartements est de CHF 2'973'654.- d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 2'615.--.

Les locaux commerciaux représentent un état locatif de CHF 303'246.-- et les parkings et garages un état locatif de CHF 102'600.-

Les trois allées de type HBM sont situées à la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82. Elles comportent 64 logements, soit 234 pièces.

Les appartements de 3 pièces (soit un par étage) situés dans l'immeuble rue de Montbrillant 80-82 ont été conçus et équipés pour des personnes en fauteuil roulant.

L'état locatif annuel total des appartements est de CHF 791'460.-, d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 3'382.-

La Fondation a démarché avec succès l'Office du logement pour que ces immeubles soient volontairement maintenus sous son contrôle en catégorie HBM; cela en en conformité avec la nouvelle loi sur les Logements d'utilité publique (LUP).

L'état locatif des locaux commerciaux représente CHF 156'000.- et celui des parkings CHF 154'800.- soit un loyer mensuel moyen de CHF 117.- la place.

Loyers libres : en outre, la Fondation dispose de 18 logements en loyers libres, issus de surélévations (2,4,6 rue Guye et 43-45 rue Caroline). Il s'agit de baux qui ne sont pas fixés en fonction du revenu des locataires mais qui sont soumis au code des obligations.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

VI. Travaux

Modalités concernant l'attribution des travaux : en 2004, le Conseil a fixé les seuils de responsabilité suivants :

- jusqu'à CHF 5'000.-, le représentant de Brolliet SA prend la décision, en accord avec le président de la commission des travaux
- de CHF 5'000.- à CHF 20'000.-, la commission des travaux prend la décision
- au delà de CHF 20'000.-, le Conseil de Fondation se prononce.

Afin de clarifier nos relations avec l'administration municipale, toute aide technique demandée à la Ville fait l'objet d'un mandat rétribué par la Fondation. Certains travaux d'analyse, de suivi ou de promotion, notamment en matière de concours ou de procédures de marché public, peuvent en effet se révéler importants.

VII. Gestion et entretien des immeubles

1. Immeuble de la rue des Vollandes 20-26

Rien à signaler.

2. Immeubles rue Guye 2-4-6

Les travaux de rénovation des immeubles sont évalués à près de 8 millions de francs. Il ont débuté en septembre 2009 et dureront environ un an. Ils consistent à améliorer l'enveloppe du bâtiment, remplacer les menuiseries de façades (conformément à la norme SIA 380/1) et à rénover les locaux sanitaires, les cuisines, les alimentations eau froide et eau chaude, les écoulements, ainsi que la chaufferie, en installant une chaudière au gaz.

Une seconde séance d'information sur le déroulement des travaux de rénovation avec tous les locataires a eu lieu en date du 26 août.

Le comité de pilotage (COPIIL-GU) est présidé par M.Thomaidis, accompagné de Mme Buchet, MM Savary, Mino et Lutz.

En avril 2007, le Conseil a mandaté M. Stéphane Fuchs (R4-Atelier de réalisation) comme délégué du maître de l'ouvrage.

En septembre 2007, le bureau d'architectes Hoehler (M.Brunn, Cl.Butty et M.Lopreno) a été choisi pour réaliser les travaux.

3. Immeubles rue Caroline 43-45

Renouvellement de la peinture du garage et du sous-sol, ainsi que de l'éclairage, avec un détecteur de présence par secteur.

4. Immeubles rue du Grand Bureau 27-37

Introduction du gaz en attente, pour une future installation de chaudière à gaz.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

5505

5. Immeubles HLM de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82

Arrivant à fin 2009 à l'échéance du régime HLM, et en accord avec les autorités cantonales, ces immeubles ont été coulés en régime HBM pour une durée de 50 ans, dans le cadre des LUPS.

VIII. Location

Une fiche d'inscription et un règlement sont à la disposition des candidats.

Une fiche de demande de renseignements est adressée chaque année aux locataires pour vérifier, notamment, l'adéquation entre loyers et revenus.

Une collaboratrice du service du contentieux de la régie est présente au début de chaque séance de la commission Location.

Les personnes ayant des difficultés sont entendues par les commissaires qui proposent un accord évitant d'aller devant la commission de conciliation des baux et loyers.

Le montant du contentieux est de CHF 34'415,85.-

Le taux d'occupation est de 100%, tous les appartements étant reloués sans délais.

Le taux de rotation est de -5 %, soit 20 appartements reloués sur un total de 402 logements (4 à la rue Guye, 4 à la rue des Vollandes, 8 à la rue du Grand-Bureau et 3 à la rue Caroline)

IX. Finances

La Fondation est exonérée des droits d'enregistrement.

La fiduciaire BERNEY CONSEILS est mandatée en tant que réviseur des comptes.

En date du 05.01.05, le Conseil a approuvé, pour un total d'environ 20 millions d'emprunts hypothécaires, le panachage suivant : 3-5 ans auprès du Crédit Suisse et 7-9 ans auprès de la BCGE, pour un taux moyen de 2,63%.

Les crédits s'élèvent au 31 décembre 2009 à un total de CHF 32'179'171,07.-, dont CHF 27'541'099,67.- de crédits hypothécaires.

Les comptes 2009 présentent un bénéfice de CHF 1'334'862,63.-

Un mandat externe a été confié à la Régie Brolliet, pour étude, analyse et conseils concernant le financement de ses projets de construction et la gestion du patrimoine financier de la Fondation.

IX. Projets de construction de nouveaux logements

En date du 15.02.06, le Conseil municipal et le Conseil administratif dotent la Fondation d'une enveloppe de 20 millions, lui permettant de disposer des mises de fond nécessaires à des opérations d'achats ou de constructions visant la promotion de logements à caractère social.

Le Conseil administratif libère cette dotation par tranches de 5 millions, en fonction des nécessités de la Fondation.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Pour chaque tranche perçue, la Fondation fournit un rapport au contrôle financier de la Ville, qui remet un rapport à la commission des Finances du Conseil municipal.

La Fondation a adhéré à l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) qui lui garantit des prêts avantageux.

Des responsables de la Ville ont présenté au Conseil une série de projets envisagés pour la constructions de logements sociaux.

Une convention de partenariat entre la Fondation et la Ville a été signée en vue d'une collaboration plus étroite, notamment avec le département des constructions, lequel pourra être mandaté par la Fondation comme délégué du maître de l'ouvrage, selon une liste de projets à définir en commun.

Foyer de Sécheron (19-21 Avenue de France) :

Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Monnerat, Hunger et Petitpierre, assistés de M. Wagnières, du bureau MPH.

En février 2006, le Conseil municipal autorise la cession à la Fondation, en droit de superficie, du terrain nécessaire à la réalisation de la part logement du projet, dont elle devient ainsi le maître de l'ouvrage.

Le comité de pilotage (COFIL-SN) est présidé par M. Thomaïdes, accompagné de Mmes Charollais et de Coulon, et de MM Ferrier et Broggin.

Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.

Un cahier de répartition des charges est prévu entre les différents intervenants : la Ville pour la Maison de quartier et la crèche, la Fondation ad hoc pour l'EMS de 80 lits, la coopérative pour l'immeuble de 20 logements et La Fondation pour les 91 logements HBM (Label Minergie).

La Fondation est en charge du parking et des locaux du chauffage commun, la Ville prend en charge la gestion du parc. Pour le parking, il a été obtenu de baisser la norme «circulation 2'000 pour la périphérie A» à 0,5 voiture par logement, et des places Mobility sont réservées.

Le dépôt de la demande d'autorisation de construire a été déposée en octobre 2007. La pose de la première pierre a eu lieu le 27 janvier 2009 et la remise des logements est prévue pour fin 2010.

Le projet du chauffage au bois est abandonné au bénéfice du projet réseau Genève-Lac-Nations (GLN) des SIG.

La part de cette réalisation à charge de la Fondation se monte à près de 30 millions de francs.

1-3 Rue du Cendrier :

En avril 2007, le Conseil municipal autorise la cession du terrain en droit de superficie à la Fondation.

Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Sergison, Bates et Jaccaud.

La part du projet à charge de la Fondation se monte à près de 8 millions pour la construction de 17 logements HBM (label Minergie).

Une crèche occupera une grande partie du nouvel immeuble et le coût de ses locaux sera pris en charge par la Ville de Genève.

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Le comité de pilotage (COPIIL-CE) est présidé par M. Brogginì, accompagné de Mme Charollais, Mme Coulon remplacée par M. Lehmann, et de M. Thomaidès.

Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.

La pose de la première pierre a eu lieu le 5 octobre 2009 et la remise des appartements est prévue pour le printemps 2011.

Immeuble 108 rue de Carouge/Maladière :

En 2007, Le CM lève la servitude culturelle liée à l'ancienne construction du Temple de la Roseraie, pour autant que le nouveau projet comporte une moitié de logements sociaux.

Le comité de pilotage est présidé par M. Savary, accompagné de MM Mino, Thomaidès et Lehmann.

L'Eglise protestante genevoise confie à IMPLÉNIA la construction de 24 logements en PPE (sur la rue de la Maladière) et de 26 logements HBM (angle rue de Carouge).

La Fondation s'engage en juin 2008 à acheter «clés en mains» l'immeuble HBM (label Minergie) pour la somme de CHF 9'750'000,00.

La pose de la première pierre a eu lieu le 16 février 2009 et l'immeuble sera livré à fin juin 2010.

Projet d'Eco-quartier sur le site d'Artamis :

En mars 2008, la Fondation a été choisie par le CA pour construire une part des futurs logements prévus sur ce site, soit une centaine de logements HBM (label Minergie).

Une délégation du Conseil, constitué de MM. Mino, Brogginì et Thomaidès, suit régulièrement les travaux de la commission technique et ceux du COPIIL.

Un contrat de société simple a été signé entre l'Etat, la Ville, la CODHA, la Coopérative des Rois et la Fondation.

Le concours d'architectes a été lancé en juillet 2009 et MM Thomaidès et Savary ont été désignés comme représentants de la Fondation dans le jury.

Le début des travaux pour les quelque 300 logements de ce site est prévu pour 2012.

Projet de la rue des Eidguenots :

M. Brogginì suit l'avancée de ce projet pour le Conseil.

XI. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2009

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2009 sont annexés au présent rapport.

L'exercice 2009 se solde par un résultat positif, le bénéfice au bilan s'élève à CHF 26'172'961,26.

Les disponibilités qui ressortent des bénéfices servent à financer partiellement les travaux de rénovation lourde que la Fondation réalise.

5508

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Le rapport de l'organe de contrôle figure dans le présent rapport.

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité par le plénum en date du...

MM Ferrier et Lehmann sont nommés à la charge de contrôleurs des comptes.

Le rapport 2009 est approuvé en date du 6 octobre 2010.

Il est adressé par courrier postal à la Présidente du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, ainsi qu'aux membres de la Commission des Finances.

Il est adressé par courrier électronique aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux.

Pour le Conseil: Sylvain Lehmann, président nommé en juin 2010

Annexe: comptes 2009 (rapport de l'organe de contrôle, bilan, comptes profits et pertes, annexe, détails produits et charges par immeuble).

c/o BROLLIET SA
Avenue Cardinal-Mermillod 36, Case postale 1076, 1227 Carouge
Tél. 022 908 23 23, Fax 022 908 24 00
E-mail : fondationvqls@brolliet.ch

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

Fondation de la ville de Genève
Pour le logement social
Genève

rapport de l'organe de révision sur
le contrôle restreint de l'exercice
2009 au conseil de fondation

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social



Berney & Associés S.A.

N. rue de Neuchâtel
 1201 Genève 6

Tel: +41 22 787 09 00
 Fax: +41 22 787 09 10
 www.berney.com

Genève, Suisse
 depuis 1985

Genève, le 16 septembre 2010

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR L'EXERCICE 2009
 AU CONSEIL DE FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, GENEVE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, et annexe) de la FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les comptes de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels en conformité avec la loi Suisse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice au bilan de CHF 26'172'961.26 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

BERNEY & ASSOCIES SA
 Société fiduciaire SA

Rachel Sandoz
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable

Gilles Grégoire
 Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels comprenant : bilan, compte de profits et pertes et annexe

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi) 5511
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

- 1 -

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

	<u>note</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF			
<u>Actif immobilisé</u>			
<u>Immeubles</u>			
Vollandes		7'751'647.65	7'751'647.65
Mouettes		11'477'363.15	11'477'363.15
Charmilles		6'366'119.85	6'366'119.85
Transformations Guye "Charmilles"		961'787.10	177'157.75
		7'327'906.95	6'543'277.60
Grand-Bureau		14'443'215.95	14'443'215.95
Montbrillant		14'195'191.30	14'195'191.30
Fonds d'amortissement groupe Montbrillant		(2'974'700.00)	(2'832'700.00)
		11'220'491.30	11'362'491.30
<u>Foyer Sécheron</u>			
Avoirs en banque		0.00	770'998.95
Construction		11'737'063.82	2'229'001.05
		11'737'063.82	3'000'000.00
<u>Cendrier 1-3</u>			
Avoirs en banque		0.00	415'050.50
Construction		1'178'153.32	584'949.50
		1'178'153.32	1'000'000.00
Maladière (promesse d'achat)	5	8'411'425.60	5'032'500.00
Ecoquartier Jonction		66'000.00	0.00
Total Actif Immobilisé		73'613'267.74	60'610'495.65
<u>Actif circulant</u>			
Brolliet SA - c/c Fondation		0.00	124'455.65
BCGe - c/c		623.34	1'587'649.59
BCGe - c/c Foyer Sécheron		0.00	28'089.55
BCGe - c/c Cendrier		31'294.47	9'294.34
BCGe - c/c Maladière		1'624.00	524.25
BCGe - c/c Guye		29'554.45	67'935.80
BCGe - c/réserve PPE Montbrillant dépendances		118'169.40	108'619.65
Actifs transitoires		9'303.85	2'868.40
Loyers à recevoir		74'353.45	78'391.00
Impôt anticipé à récupérer		1'123.30	49'385.80
		266'046.26	2'057'214.03
Total ACTIF		73'879'314.00	62'667'709.68

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

	<u>note</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
PASSIF			
<u>Fonds propres</u>			
Capital		1'725'000.00	1'725'000.00
Dotation Ville de Genève		6'000'000.00	6'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Foyer Sécheron)		3'000'000.00	3'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Cendrier 1-3)		1'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Maladière)		1'100'000.00	1'100'000.00
Bénéfice au bilan		26'172'961.26	24'838'098.33
Total Fonds propres		<u>38'997'961.26</u>	<u>37'663'098.33</u>
<u>Fonds étrangers à long terme</u>			
Emprunt Ville de Genève		4'638'071.40	4'638'071.40
Emprunt ASH (Foyer Sécheron)		2'730'000.00	0.00
Crédit de construction Banque Alternative (Foyer Sécheron)		5'071'499.67	0.00
<u>Emprunts hypothécaires</u>			
Vollandes		1'434'400.00	1'467'000.00
Mouettes		863'800.00	924'500.00
Charmilles		2'440'000.00	2'500'000.00
Grand-Bureau		4'920'000.00	4'980'000.00
Montbrillant		10'081'400.00	10'212'330.00
Total Fonds étrangers à long terme	3	<u>32'179'171.07</u>	<u>24'721'901.40</u>
<u>Fonds étrangers à court terme</u>			
Brolliet SA - c/c Fondation		2'902.47	0.00
Passifs transitoires		226'379.50	111'130.70
Loyers payés d'avance		20'230.30	28'959.60
Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances		118'169.40	108'619.65
Provision pour pertes sur loyers		34'500.00	34'000.00
Emprunt Ville de Genève (Maladière)		2'300'000.00	0.00
Total Fonds étrangers à court terme		<u>2'702'181.67</u>	<u>282'709.95</u>
Total PASSIF		<u>73'879'314.00</u>	<u>62'667'709.68</u>

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

5513

- 3 -

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2009

	<u>note</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>PRODUITS</u>			
Loyers		4'454'867.00	4'353'524.50
Produits financiers		3'236.00	140'440.14
Total PRODUITS		4'458'103.00	4'493'964.64
 <u>CHARGES</u>			
Charges courantes		985'421.45	927'535.38
Entretien-réparations		772'949.10	756'881.20
Impôts		98'211.95	91'457.55
Intérêts financiers		729'940.92	732'553.85
Droit de superficie groupe Montbrillant		110'720.80	110'720.80
Frais d'administration, secrétariat & divers		107'978.90	38'771.54
Jetons de présence & honoraires réviseurs		165'967.20	108'505.25
Attrib. à Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances		9'549.75	9'646.40
Attrib. à Provision pour pertes sur loyers		500.00	0.00
Amortissement s/groupe Montbrillant		142'000.00	142'000.00
Total CHARGES		3'123'240.07	2'918'071.97
 BENEFICE DE L'EXERCICE		1'334'862.93	1'575'892.67
 Bénéfice reporté exercice précédent		24'838'098.33	23'262'205.66
Bénéfice de l'exercice		1'334'862.93	1'575'892.67
Bénéfice au bilan		26'172'961.26	24'838'098.33

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2009

1 - Informations générales sur la fondation

Le but de la fondation est la construction ou l'achat de bâtiments salubres et économiques et de leurs dépendances et annexes, destinés à loger les ménages à revenus modérés.

Date des derniers statuts

23.02.2004

Adresse de correspondance et adresse de l'organe chargé de la tenue de la comptabilité

Régie Brolliet SA
 36, av. Cardinal-Mermillod
 1227 Carouge

Organe de révision
 Bernay Associés SA
 8, rue du Nant
 1207 Genève

Conseil de fondation

Nom et Prénom	Fonction	Salarié de la fondation	Jetons de présence	Mode de signature
BROGGINI ROBERTO	SECRETARE	NON	OUI	signature collective
BUCHET-HARDER CATHERINE		NON	OUI	signature collective
CHAROLLAIS ISABELLE		NON	OUI	signature collective
DE COULON LINDA		NON	OUI	signature collective
FERRIER DANIEL	TRESORIER	NON	OUI	signature collective
JOUSSON GUY		NON	OUI	signature collective
LEHMANN SYLVAIN		NON	OUI	signature collective
MINO JACQUES	PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
SAVARY GUY	VICE-PRESIDENT	NON	OUI	signature collective
THOMAIDES MILTOS		NON	OUI	signature collective
LUTZ OLIVIER		NON	OUI	signature collective

Exonération fiscale

La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée.

2 - Principes comptables applicables

Principes de base - Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse et sur la base des coûts historiques. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Débiteurs - Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux.

Immeubles - Les immeubles sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Exception faite de l'immeuble de Montbrillant sur lequel un amortissement est calculé en raison de l'existence d'un droit de superficie.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

5515

3 - Fonds étrangers à long terme

	Solde au 01.01.2009	Amort. 2009	Solde au 31.12.2009	Amort. 2010 prévu
Vollandes	1'467'000	32'600	1'434'400	32'600
Mouettes	924'500	60'700	863'800	60'700
Charmilles	2'500'000	60'000	2'440'000	60'000
Grand-Bureau	4'980'000	60'000	4'920'000	60'000
Montbrillant	10'212'330	130'930	10'081'400	130'930
Emprunt Ville de Genève	4'638'071	0	4'638'071	0
Emprunt ASH	0	0	2'730'000	0
Crédit de construction	0	0	5'071'500	0

2 - Engagements

	31.12.2009	31.12.2008
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	334'011	334'011
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	2'145'000	2'145'000
Cédules hypothécaires	56'433'000	23'130'000

3 - Engagements d'immobilisations futures

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil Municipal de la Ville de Genève, un montant de CHF 20'000'000.- est mis à disposition de la Fondation pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance des 12 juin 2007 et 25 juin 2007 entre le Conseil Administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information. Les montants suivants ont été versés à la Fondation :

Pour le Foyer Sécheron :

Au cours de l'année 2006	1'000'000
Au cours de l'année 2007	2'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Total au 31.12.2009	3'000'000

Selon le plan financier initial du 05.04.2008 le coût total s'établit à 30'767'000

Pour Cendrier 1-3 :

Au cours de l'année 2007	1'000'000
Au cours de l'année 2008	0
Au cours de l'année 2009	0
Total au 31.12.2009	1'000'000

Selon le plan financier initial du 08.11.2008 le coût total s'établit à 8'254'568

Pour Maladière :

Au cours de l'année 2008	1'100'000
Au cours de l'année 2009	0
Total au 31.12.2009	1'100'000

Selon le plan financier initial du 06.6.2008 le coût total s'établit à 10'320'300

Il est par ailleurs précisé que selon la lettre du 5 septembre 2007 de la Ville de Genève à la Fondation, le montant de CHF 20'000'000.- représente un capital de dotation et qu'il est exonéré d'intérêts.

Le Conseil de fondation, lors de sa réunion du 3 juin 2009, a décidé de ne pas faire figurer dans ses comptes 2008 et suivants les intérêts, sommes qui figurent aux comptes de la Ville au titre d'intérêts sur le capital qu'elle a versé à la Fondation. Le Conseil de fondation écrira ultérieurement au Conseil administratif pour lui suggérer de faire revoir par le Conseil Municipal l'arrêté qui fait problème, puisque contradictoire dans sa forme.

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

4 - Valeur d'assurances immeubles

	2009	2008
Vollandes 24-26	12'820'378	12'444'442
Caroline 43-45	21'496'625	20'866'273
Guya 2-4-6	24'883'677	24'154'005
Grand-Bureau 27-29-31-33-35-37	21'101'406	20'482'643
Montbrillant 76/78 - 80/82	20'983'975	20'358'655

5 - Divers

Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 1988 et pour 99 ans. Le Foyer Sécheron (Avenue Blanc/Avenue de Franca) est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2006 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

Les parcelles sises rue du Cendrier 1-3 sont au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2007 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

Projet Maladière (Rue de la Maladière 2/Rue de Carouge 108) La promesse de vente et d'achat avec droit d'emption intervenue entre Imptenia Développement AG (promettant-cédant) et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (promettant-acquéreur), signé le 18 juin 2008 indique notamment ce qui suit : En garantie de la promesse de vente, le promettant-cédant concède au promettant-acquéreur, qui accepte, un droit d'emption sur l'immeuble aux prix, clauses et conditions convenues dans l'acte. Ce droit d'emption incessible durera jusqu'au 31.10.2010, et sera annexé au Registre foncier.

Le promettant-cédant requiert d'ores et déjà le Registre foncier d'inscrire le promettant-acquéreur ou ses ayants cause comme propriétaire(s) de l'immeuble, à condition que ceux-ci le requièrent et prouvent avoir exercé en temps utile le droit d'emption par l'immeuble et payé le prix de vente en mains du notaire.

Exclusivement en cas de défaillance avérée ou prévisible du promettant-cédant à ses obligations découlant des présentes et pendant la durée de construction, le promettant-acquéreur pourra exercer son droit d'emption. Il sera alors établi par trois (3) experts, dont un sera nommé par le promettant-cédant, le deuxième sera nommé par le promettant-acquéreur et le troisième par les deux premiers experts, un décompte arrêté au jour de l'exercice de ce droit en fonction de l'avancement des travaux de construction. Le promettant-cédant remboursera aussitôt au promettant-acquéreur la part du prix déjà payée afférente aux travaux de construction non encore réalisés.

Prix :

Le prix de vente s'établit à neuf millions cent septante-cinq mille francs (CHF 9'975'000.-) payable par tranches à différentes échéances convenues dans l'acte.

La situation au 31.12.2009 s'établit comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Selon acte</u>	<u>Autre frais</u>	<u>Selon bilan</u>
Prix	9'975'000		
Versements au 31.12.2009	-8'406'200		8'406'200
Frais de notaires	0	-26'300	26'300
Etude Mottu (décpte vente)	0	21'074	-21'074
Solde dû	1'568'800	-5'226	
Total au bilan - Maladière (promesse d'achat)			8'411'426

Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque

Le conseil de fondation procède à une évaluation des risques annuelle, évalue les impacts et prends les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.

Proposition: comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social

**Fondation de la Ville de Genève pour
le logement social (FVGLS)**

p/a Brolliet SA
Monsieur Sylvain Lehmann
Président
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge

Genève, le 28 mars 2012

Comptes 2009 de la FVGLS

Monsieur le Président,

Le Conseil administratif a pris connaissance du rapport de gestion 2009 soumis à son approbation en application de l'article 7 des statuts de la FVGLS.

L'étude de ce rapport a amené le Conseil administratif à se questionner sur deux objets, l'absence de comptabilisation par la FVGLS d'une gratuité octroyée par la Ville de Genève, ainsi que l'existence d'un prêt qui ne trouvait plus sa justification dans la situation actuelle. Depuis, un plan de remboursement de ce prêt a été défini et la question de la comptabilisation de la gratuité a trouvé son épilogue avec le vote par le Conseil municipal de la suppression de la clause ayant amené cette écriture. Bien que cette délibération n'ait pris effet qu'en 2011, le Conseil administratif ne demandera pas que soient modifiés les comptes 2009.

Dès lors, le Conseil administratif approuve les comptes 2009.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jacques Moret
Directeur général

Sandrine Salerno
Conseillère administrative

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (65 oui).

La présidente. Nous avons reçu une série de motions d'ordonnancement qui ont été déposées dans le temps imparti des quinze premières minutes de cette séance. La première émane du groupe Ensemble à gauche à la signature de M^{me} Maria Pérez. Il s'agit d'ajouter à l'ordre du jour de notre session le projet de délibération PRD-38 de M^{mes} Maria Pérez, Vera Figurek, Salika Wenger, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Pierre Gauthier, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Parents au chômage et/ou en recherche d'emploi».

Je donne la parole à M^{me} Pérez pour justifier sa demande d'urgence.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Madame la présidente. Nous savons que le chômage est actuellement au plus haut, et que M. Longchamp évalue notamment la plaçabilité d'un demandeur d'emploi en fonction de l'accès de ses enfants à une place de crèche. Nous savons aussi que les attributions de places de crèche se font actuellement. Or, il existe une directive élaborée le 1^{er} avril 2009 qui impose des restrictions à l'égard de l'attribution d'une place de crèche aux enfants de chômeurs. C'est donc maintenant que nous aimerions en parler pour envoyer rapidement cet objet en commission afin que nous puissions nous prononcer à ce propos.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 44 oui contre 23 non.

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement porte sur l'ajout à l'ordre du jour de notre session d'une interpellation orale IO-241 de M^{me} Salika Wenger: «Andy CAP devrait ouvrir l'œil».

Je donne la parole à M^{me} Wenger pour justifier de l'urgence.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Merci, Madame la présidente. J'imagine que tous ceux de ma génération se souviennent d'Andy Cap, ce chômeur qui passait sa journée à dormir pendant que sa femme travaillait... Alors, je me dis qu'il y aurait peut-être beaucoup de choses à dire à ce sujet et qu'il devrait ouvrir l'œil sur sa retraite... Il se trouve, en effet, que les fonctionnaires ont reçu un courrier et que celui-ci risque de désécuriser un certain nombre de personnes au sein de l'administration dans la perspective des retraites, justement, et des changements

de statut de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP).

Il me semble important que nous posions des questions au Conseil administratif pour qu'il nous donne certaines explications. Alors, il me semblait avoir élu ou, en tout cas, avoir milité pour un Conseil administratif de gauche, mais, aujourd'hui, ce que je lis dans les courriers, ce que j'ai vu et ce qui a été envoyé à de nombreux fonctionnaires, n'entre pas du tout, mais alors pas du tout dans l'idée que nous nous faisons d'une véritable prise en considération des problèmes des retraités.

Nous pensons qu'il est urgent d'ouvrir cette discussion parce que les personnes qui ont reçu ce courrier sont très embarrassées ou se sentent un peu précarisées et se demandent à quelle sauce elles seront mangées. Par conséquent, cet objet doit être discuté, bien que la question de la CAP et que le fait de donner une identité juridique à ce service de la Ville aient été abordés lorsque nous avons discuté du statut du personnel. A l'époque, on nous avait dit qu'on en discuterait plus tard, que la discussion suivait son cours...

La présidente. Sur l'urgence, Madame Wenger!

M^{me} Salika Wenger. L'urgence, c'est celle que je viens de définir. Nous voulons absolument porter ce débat au sein de ce Conseil afin que les personnes qui se sentent mal et qui s'inquiètent puissent avoir les réponses qu'elles espèrent. Nous attendons, nous aussi, des réponses du Conseil administratif.

La présidente. Je rappelle que, sur l'urgence, la parole est de cinq minutes par groupe. Je donne la parole à M. Michel Chevolet.

M. Michel Chevolet (DC). Madame la présidente, M^{me} Salika Wenger souhaite discuter d'une interpellation orale. Nous pensons, pour l'heure, qu'il n'y a pas d'urgence. La CAP est présidée par un membre de son groupe. Il s'agit de M. Vanek. Il y a un représentant de chaque parti politique au conseil de fondation de cette institution. Pour le moment, il y a un courrier préliminaire qui, apparemment, a également été envoyé à la presse. M. Vanek, au sein du groupe Ensemble à gauche, aura eu l'occasion, je pense, de s'expliquer.

C'est pourquoi nous avons du mal à comprendre ce qui se passe au sein de ce groupe, puisque M^{me} Wenger dépose une interpellation sur la CAP, alors que celle-ci est présidée par un membre de son groupe. C'est un petit peu difficile à se

l'expliquer. Nous allons réserver notre décision parce que nous n'avons pas non plus eu le temps, après la réunion des chefs de groupe, de parler de cette interpellation et de cette discussion. Nous en discuterons encore entre nous, mais nous sommes un peu dubitatifs sur cette urgence.

Si la CAP avait besoin de nous demander aujourd'hui de discuter en urgence d'un sujet important, à savoir la diminution de l'âge de la retraite ou le rallongement du temps de cotisation, ce qui, effectivement, nous préoccupe aussi, je pense qu'à ce stade préliminaire la CAP en ferait état, et que la gauche réunie en ferait état également, non pas par le biais d'une interpellation, mais peut-être davantage d'ailleurs par le biais d'une motion de façon à avoir une discussion un peu plus importante. Nous nous réservons encore le droit de juger de cette interpellation.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque nous avons débattu des statuts de la fonction publique il y a deux ans, nous avions déjà soulevé le fait qu'il était inéluctable d'augmenter l'âge de la retraite. Le comité de gestion de la CAP dans lequel siégeaient déjà le même président, M. Vanek, et la même vice-présidente, M^{me} Salerno, avait d'ailleurs produit une décision et ceux-ci avaient déjà dit à l'époque qu'il était inéluctable d'augmenter l'âge de la retraite à 64 ans dans les années à venir. Aujourd'hui, vous voulez faire un débat urgent. Pourquoi pas, effectivement! Lorsqu'on parle des comptes de la Ville, il est quand même assez bon de parler aussi de la caisse, puisqu'il s'agit des engagements futurs de notre collectivité.

Néanmoins, Madame Wenger, voilà, vous avez envie de régler vos comptes à l'intérieur de la gauche. Nous, nous n'avons pas forcément envie de participer à votre discussion, mais nous voulons bien revenir sur le sujet si vous faites une motion urgente qui nous permettra de réellement débattre. Mais pour vous écouter régler vos comptes à l'intérieur de votre groupe, cela ne nous intéresse pas! Donc, nous voterons non à l'urgence.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste votera cette urgence. Pour nous, il ne s'agit pas d'un règlement de compte. Nous ne le lisons pas ainsi. Il s'agit simplement d'avoir des explications du Conseil administratif. Le groupe socialiste est contre le relèvement de l'âge de la retraite, et c'est pourquoi il est ainsi tout à fait favorable à discuter de cette problématique. Finalement, les salariés qui ont cotisé, que ce soit dans cette caisse-ci ou dans n'importe quelle autre, n'ont pas à payer les égarements des investissements qui ont été faits par les caisses. Ils n'ont de ce fait pas à travailler plus longtemps. Il n'y a aucun tabou à ce sujet. Nous aimerions tout à fait entendre le Conseil administratif à ce propos. Nous voterons cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 42 non contre 28 oui (2 abstentions).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement est signée par M^{me} Salika Wenger. Elle vise à porter à l'ordre du jour de notre session la motion M-1015 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco, Grégoire Carasso, Julien Cart, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Sauver les parcs, c'est bien; sauver les jardiniers, c'est mieux!»

Je donne la parole à M^{me} Wenger pour qu'elle justifie sa demande d'urgence.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, nous sommes au printemps et nous savons que les grands travaux se font en ce moment dans les parcs. Nous pensons qu'il y a une discussion à avoir – et j'ai posé tout à l'heure la question de manière un petit peu plus succincte à M. Maudet qui est absent – sur la gestion du Service des espaces verts, sur la volonté du magistrat de transférer des jardiniers à la Voirie et sur un certain nombre de problèmes de cet ordre qui nous semblent importants aujourd'hui.

Nous sommes très attentifs à nos parcs et à notre patrimoine vert et nous en sommes très fiers aussi. Mais il nous semble que la politique qui est menée en ce moment au sein du SEVE se fait en dépit du bon sens, en tout cas en dépit de la préservation de ce patrimoine végétal. Nous aimerions porter la discussion assez rapidement devant ce plénum, avant l'automne par exemple, et c'est pourquoi nous avons demandé l'urgence. Il nous semble que c'est le bon moment pour poser la question et pour en discuter.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne comprenons pas cette urgence si ce n'est pour une raison de calendrier électoral en vue de l'élection du 17 juin. (*Rires.*) Je vous rappelle quand même que M. Carasso, me semble-t-il, a posé des questions extrêmement précises sur ce sujet lors de la dernière séance. Il lui a été répondu de façon extrêmement précise également. Il a été démontré que toutes ces allégations concernant le SEVE étaient fausses. Il nous paraît donc inutile de revenir sur le sujet, ce d'autant plus que M^{me} Wenger a déjà posé une question orale. Il y a maintenant une question orale urgente, suivie d'une motion urgente. Il ne manque plus que l'interpellation urgente, ou peut-être la résolution, ou même l'initiative cantonale... D'ici le 17 juin, vous y arriverez probablement. Il n'y a donc aucun intérêt à demander l'urgence.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Je crois que pour les indépendants le point de vue est un petit peu différent. L'urgence de traiter cette motion est évidente. Nous ne comprenons pas le procédé utilisé par M. Maudet, puisque ce dernier, me semble-t-il, s'était toujours opposé à utiliser cette technique malhonnête consistant à déshabiller Paul pour habiller Jean. Les aménagements, les parcs, les plates-bandes de notre ville ont toujours été un attrait touristique. Une nécessité aussi pour ses habitants. La roseraie du parc La Grange jouit d'une renommée à travers le globe.

Nous, les indépendants, et M. Chevalier et moi-même, en tant que membres des Vert'libéraux, nous ne voulons pas d'une ville béton. Il est urgent de préserver ce patrimoine, et c'est pour quoi nous voterons cette urgence.

La présidente. Je rappelle que vous avez parlé en votre nom propre, Madame Aubry Conne, puisqu'il n'y a pas de groupe des indépendants dans ce Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Eh bien, je trouve un peu malheureux de voir cette urgence être présentée aujourd'hui même au Conseil municipal dans une période qui, on l'a dit, est très électorale. Nous aurions la prétention maintenant de régler les problèmes de gestion du personnel, de transfert du personnel, dans une espèce de grande foire d'empoigne, dans l'urgence, et avec la pression des syndicats qui cognent à notre porte! Mesdames et Messieurs, ce n'est pas ainsi qu'on dirige et, moi, je ne souhaite pas que le Conseil administratif dirige de cette façon-là.

Je pense que le Conseil administratif a aussi des relais dans les différentes commissions du personnel. Il existe des commissions du personnel qui sont là pour traiter avec le Conseil administratif. Il y a des voies normales. Donc, sachons raison garder, Mesdames et Messieurs! Acceptons que les employés de la Ville puissent travailler, s'entretenir et dialoguer normalement avec leurs conseillers administratifs. Vouloir tout politiser, c'est aussi mettre le frein à la bonne marche des services.

Le Parti démocrate-chrétien refusera cette urgence.

M. Grégoire Carasso (S). Aucune urgence n'avait été demandée lors du dépôt, en novembre dernier, de mon interpellation orale IO-237, car, en bons socialistes et, plus largement, les signataires de l'Alternative, nous avons considéré qu'il fallait donner sa chance au partenariat social, puisque c'est dans l'ordre des choses.

Mais lorsqu'un membre du gouvernement refuse de dialoguer et de rencontrer les syndicats, et qu'on en arrive au point où une manifestation est organisée pour faire entendre un message, lorsque la gentille interpellation qui avait sommeillée pendant de longues semaines dans l'ordre du jour est accueillie avec mépris, lors de son traitement le 2 avril dernier, puisqu'il m'avait alors été sèchement répondu: «Il n'y a pas l'ombre d'un transfert! Circulez, Monsieur Carasso, il n'y a rien à voir!», cette réponse-là et la manifestation d'aujourd'hui démontrent au contraire qu'il y a un problème, et que du temps doit être pris pour lui trouver une solution négociée dans le cadre d'un respect du partenariat social. Si le magistrat Maudet n'en est pas capable, alors il est dans l'ordre des choses que cette problématique soit discutée dans un cadre politique.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, le patron de l'administration municipale, c'est le Conseil administratif; ce n'est pas le Conseil municipal! Cela, c'est la première remarque, et je rejoins pleinement les propos de M. Lathion. Et puis, alors, deuxième remarque, je trouve qu'à gauche on fait un peu trop d'intercaucus! Cela devrait se discuter avant les plénières! Ce soir, on doit avancer dans l'ordre du jour pour traiter des rapports qui débouchent sur des prestations à la population. Le groupe des Verts vous indique qu'il refusera l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 44 non contre 31 oui.

La présidente. Nous avons ensuite reçu des motions d'ordonnancement qui concernent des objets déjà inscrits à notre ordre du jour. La première est signée par M. Daniel Sormanni et vise à traiter en urgence la motion M-990. J'imagine, Monsieur Sormanni, que, par urgence, vous voulez dire ce soir ou demain soir? (*M. Sormanni confirme.*) Je vous remercie. Vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de la motion que notre groupe a déposée au mois de décembre déjà, et qui a trait à la politique d'engagement du personnel de la Ville de Genève... (*Brouhaha.*) Je pense qu'il serait quand même de bon ton que nous en discussions – que nous soyons d'accord ou non – mais que le débat ait lieu et qu'il ait lieu dans un délai raisonnable parce que, sinon, au rythme où vont les choses, nous n'aurons pas le débat cette année!

Alors, ayons au moins le courage d'avoir ce débat, de savoir quelle politique nous menons, ce que nous voulons, si nous suivons le Canton par rapport à ses

nouvelles directives, ou non. Je pense que ce débat doit avoir lieu une fois, et nous souhaiterions qu'il puisse avoir lieu dans un délai raisonnable. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette demande d'urgence.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous pensons, au Parti démocrate-chrétien, qu'il est important de traiter au plus vite cette demande du Mouvement citoyens genevois, d'une part parce que, dans notre programme politique, nous avons défendu l'idée qu'il fallait être très regardant sur la politique d'engagement du personnel de la Ville et, d'autre part, parce qu'il fallait d'une manière ou d'une autre privilégier dans un premier temps, à compétences égales, les Genevois et les résidents de la ville de Genève. On peut faire aussi l'effort d'employer des chômeurs.

Par ailleurs, il est urgent à mon avis d'avoir des chiffres, et c'est pour cela que le groupe Parti démocrate-chrétien votera l'urgence ce soir. Il faut que le Conseil administratif nous amène définitivement les statistiques des engagements en Ville de Genève. Y a-t-il énormément d'étrangers au sein de l'administration et des frontaliers à profusion, comme le Mouvement citoyens genevois le dit? A un moment donné, ayons le courage d'avoir ces chiffres devant les yeux, et vous verrez. Nous prouverons par cette urgence que la politique de la Ville de Genève en la matière est tout à fait convenable, que ce n'est pas bien plus grave ni bien plus important que dans l'administration du «petit Etat» où les frontaliers ne représentent que 2,7%. Ces chiffres, cette urgence, nous permettront, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, d'en avoir pour une fois le cœur net et de ne plus toujours avoir à débattre au sein de ce Conseil municipal de cette problématique des étrangers qui, évidemment, comme vous le savez, est un sujet quelque peu populiste.

M^{me} Vera Figurek (EàG). En réalité, je ne vais pas intervenir sur le fond, puisque, comme vous le savez, notre groupe Ensemble à gauche est entièrement satisfait de la politique d'engagement du Conseil administratif. Tout à l'heure, on nous a proposé une urgence par rapport à des transferts de postes qui n'ont pas été négociés avec des travailleuses et des travailleurs. Pour nous, cela, c'était une urgence, et nous sommes un peu surpris que le Mouvement citoyens genevois n'ait pas voté cette urgence-là.

Alors, effectivement, nous n'avons peut-être pas les mêmes priorités, Monsieur Sormani – vous transmettez, Madame la présidente. Pour notre part, nous pensons que la politique d'engagement du Conseil administratif peut être discutée, par exemple, dans le cadre budgétaire. Mais ce n'est pas du tout urgent

pour l'instant. (*Remarque.*) Eh bien, oui, dans certaines commissions, on nous a bien dit qu'effectivement les règles à suivre par rapport aux postes à pourvoir devaient se discuter dans le cadre budgétaire. Cela a quand même été dit par les représentants de la droite. Pour notre part, cette règle nous convient tout à fait, et puis, n'oublions pas, cette motion est quand même en position 38 de notre ordre du jour! Si elle n'est pas traitée aujourd'hui, elle le sera peut-être demain, ou au mois de mai, mais je ne vois pas vraiment quelle serait l'urgence d'en parler tout de suite alors que nous avons de réels soucis. Je pense à ces travailleuses et travailleurs qui étaient postés là, en bas de cet immeuble, qu'on n'a pas voulu entendre, que le Conseil administratif n'a pas reçus. Cela, pour nous, c'est une priorité, effectivement.

M. Pascal Holenweg (S). A titre exceptionnel, j'interviendrai à titre personnel... (*Exclamations.*) Contrairement à ce que semble souhaiter le Parti démocrate-chrétien, il n'y a jamais d'urgence, dans un Conseil municipal, dans un Grand Conseil ni dans un parlement fédéral, à faire de la sociale-xénophobie. Cette névrose est endémique... (*Remarques.*) On peut en discuter à n'importe quel moment. Nous pouvons nous pencher sur ses symptômes et son traitement ce soir, demain, dans un mois, dans trois mois, dans une année ou dans dix ans. Le débat, de toute façon, est permanent. Il est permanent au sein de la gauche. Il est permanent au sein de la droite. Personnellement, je voterai contre l'urgence, et j'espère bien ne pas être le seul socialiste à voter ainsi.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, cela fait une demi-heure que je vous observe pour savoir ce qui serait urgent ce soir et ce qui ne le serait pas. Cela fait une demi-heure que nous refaisons l'ordre du jour. Pour nous, une urgence, c'est quelque chose qui n'existait pas le mois passé et qu'il serait trop tard de traiter le mois prochain. Cette motion, pas plus que les autres, ne répond à ces critères, et c'est pour cette raison que nous la refuserons, ainsi que les suivantes.

La présidente. La parole est à M. Michel Chevolet. Il reste trois minutes au groupe démocrate-chrétien.

M. Michel Chevolet (DC). J'ai été quelque peu égratigné par les propos personnels de M. Holenweg – vous le lui transmettez, Madame la présidente! Il ne s'agit pas de mettre en avant une urgence xénophobe. Il s'agit vraiment de répondre à une problématique qui, à certains moments, interpelle les citoyens. Effectivement, depuis des mois, des années, le Mouvement citoyens genevois

déclare, déclame, dénonce l'administration où il y aurait des milliers d'étrangers et de fonctionnaires frontaliers.

Voter cette urgence aujourd'hui et avoir une réponse du Conseil administratif permettra justement de décanter cette situation une fois pour toutes et d'en avoir le cœur net, parce que, sinon, cette urgence reviendra, et ce sera à chaque fois l'occasion de tenir des propos qui, justement, ne nous tiennent pas spécialement à cœur au sein de cette assemblée. En en ayant une fois pour toutes le cœur net, nous ne reviendrons plus sur ce type de texte durant ces trois prochaines années. D'où l'idée d'en discuter ce soir, avec vigueur s'il le faut, mais d'enterrer définitivement le problème.

M. Michel Amaudruz (UDC). Voltaire nous enseignait que l'urgence ne devait pas nous faire passer à côté de ce qui était essentiel, et comme la problématique, ici, est essentielle, on retombe sur l'urgence... CQFD, donc l'Union démocratique du centre soutiendra l'urgence.

La présidente. La parole est à M^{me} Silvia Machado. Il reste quatre minutes vingt au groupe socialiste.

M^{me} Silvia Machado (S). Merci, Madame la présidente. Le groupe socialiste va suivre son camarade Pascal Holenweg, et nous allons aussi voter l'urgence! (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, moi, je suis assez d'accord avec les propos de M. Chevrolet, et je le remercie de les avoir tenus: effectivement, ayons une fois ce débat! Soit le Mouvement citoyens genevois a raison et nous débattons pour savoir si nous prenons des mesures ou non, soit nous avons tort, mais la problématique aura au moins été discutée, et nous en tirerons les conclusions! Ce n'est tout de même pas pour rien que le Conseil d'Etat a changé quelque peu son fusil d'épaule – et je suis gentil – sur les Hôpitaux universitaires de Genève, notamment! C'est probablement qu'il a quand même quelque chose à dire et à faire!

Alors, ayons le courage d'aborder ce sujet et, le cas échéant, nous ferons peut-être pour une fois comme l'Etat. Je pense qu'il a raison, car quand notre économie connaît des moments difficiles nous devons privilégier d'abord les gens qui sont déjà à Genève et ceux qui sont précarisés. D'abord les résidents de Genève. J'ai dit!

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, vous transmettez à M. Holenweg, apparemment nouveau conseiller municipal indépendant socialiste, que ses propos qui confondent la priorité aux résidents genevois avec des propos xénophobes, racistes, ou je ne sais quoi d'autre, ne regardent que lui. Et, moi, j'aimerais quand même que les gens qui nous écoutent et qui nous regardent aujourd'hui comprennent bien la position d'une certaine gauche qui est adepte de l'internationale des chômeurs... Avant, c'était l'internationale socialiste. Aujourd'hui, on préfère avoir l'internationale des chômeurs!

Le Mouvement citoyens genevois demande simplement que le débat soit ouvert sur les critères d'engagement dans l'administration municipale. A compétences égales, la priorité est-elle donnée, oui ou non, aux résidents genevois? Point! Nous ne demandons rien d'autre. Nous n'entrons pas dans des débats idéologiques. Nous n'entrons pas dans des débats de quoi que ce soit. Dans ces temps de crise, les résidents d'origine étrangère, en particulier, et je parle des résidents légaux, n'arrivent pas à trouver une place de travail. Ce n'est pas normal! On sait aussi que la Fondation du Grand Théâtre, au lieu d'engager des chômeurs genevois, est obligée d'aller chercher des frontaliers.

Nous n'avons rien contre le frontalier lui-même. Mais nous dénonçons le système qui crée un décalage entre la réalité locale et nos résidents, et les gens qui viennent de plus en plus de loin. Donc, encore une fois, ayez le courage de vos opinions! Ne défendez pas le pauvre travailleur seulement quand cela vous arrange! Il faut le défendre quand il faut l'engager, par exemple, dans l'administration communale.

La présidente. Nous sommes sur l'urgence, je le rappelle pour la troisième fois!

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le 4 mai nous recevrons M^me Salerno en commission des finances. Les deux représentants du Mouvement citoyens genevois auront tout le loisir de lui poser cette question en commission. Il n'y a donc aucune urgence à parler de ce sujet ce soir.

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous voyez bien qu'en débattant simplement de l'urgence nous entrons déjà dans le débat. Personnellement, je suis contre l'idée de cette motion parce que je pense qu'elle procède d'un cliché, et que les faits démontreront que le Mouvement citoyens genevois a tort. Alors, allons-y, évacuons ce sujet, votons

l'urgence et mettons ensuite cet objet à la poubelle! Comme cela, ce sera fait. Nous arrêterons d'être pris en otage sur ce sujet-là à chaque séance pour refaire le débat sous couvert de voter l'urgence.

La présidente. La parole est à M. Eric Bertinat. Il reste quatre minutes quarante à votre groupe, Monsieur le conseiller municipal.

M. Eric Bertinat (UDC). Oh, là, là, c'est bien assez! Merci, Madame la présidente. Puisque nous débattons pour savoir si nous allons débattre plus rapidement d'un sujet que nous ne débattons vraisemblablement que plus tard, je vous rappelle que le sujet qui nous préoccupe a déjà été abordé lors du budget 2012. M^{me} Salerno, si ma mémoire est bonne, avait avancé quelques chiffres qui nous montrent que le problème est peu important, pour autant qu'il y ait un problème, du reste. Donc, s'il vous plaît, votons l'urgence sur ce problème, recevons les chiffres, et puis, voilà, l'affaire sera vite réglée si vous le voulez bien!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 48 non contre 27 oui.

La présidente. La dernière motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyens genevois à la signature de M. Pascal Spuhler. Elle demande de traiter aujourd'hui ou demain la motion M-1014.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois vous demande de traiter en urgence la motion M-1014 relative au problème de trafic de drogue aux alentours des écoles des Pâquis, situées à la rue de Berne et à la rue de Neuchâtel à 50 mètres de distance l'une de l'autre. En effet, ces deux écoles sont en permanence, je dis bien en permanence, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, entourées de *dealers*. Ces *dealers* sont connus, et leur nombre a quasiment triplé en deux ans.

Aujourd'hui, quand vous amenez à 8 h votre enfant à l'école, vous devez zigzaguer entre les *dealers*, et vous faites la même chose à 12 h, à 14 h et à 16 h. Pendant les récréations, les enfants assistent à des scènes de trafic de drogue depuis la cour de récréation, quand ce ne sont pas à des bagarres. Il y a encore une semaine, en effet, plus de 25 *dealers* se sont bagarrés, presque entretués, aux alentours de ces écoles. Nous ne pouvons plus accepter ce laxisme! Nous devons faire quelque chose. On a besoin d'une présence policière, celle de la police municipale, bien

évidemment, mais aussi celle de la police du Canton, au minimum pendant les heures d'entrée et de sortie des cours.

Par cette motion, nous demandons que les autorités de la Ville se mettent en contact avec les autorités du Canton et qu'elles trouvent des solutions de présence préventive. Je ne demande pas qu'on fasse la chasse aux *dealers*, et qu'on résolve la question aujourd'hui. Je demande simplement que nos enfants puissent enfin aller en toute quiétude à l'école suivre les cours, plutôt que d'assister à des scènes de criminalité de rue. Merci de bien vouloir voter cette motion.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je rappelle que nous sommes sur l'urgence.

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'aimerais rappeler à M. Spuhler qu'il est député, et que la force publique dépend du Canton. Alors, ce qui est amusant c'est que vous qui avez le pouvoir, ou en tout cas le discours de gens qui sont proches de la police, et dont le leader charismatique et naturel se vante d'avoir la police dans sa poche, vous venez maintenant nous demander à nous de faire un travail que vous prétendez faire! Je vous rappelle que votre leader, votre leader charismatique et autoproclamé, avait dit qu'il ferait le ménage en quarante-cinq jours! (*Exclamations.*) Alors, pour l'instant, ce que vous êtes en train de nous donner, c'est de la pure démagogie, et vous prenez les citoyens pour des imbéciles! (*Exclamations.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Permettez-moi d'abord de regretter que personne ne s'exprime sur l'urgence. Je voudrais que les gens soient interrompus s'ils ne le font pas, puisque, effectivement, nous sommes en train de faire le débat. M. Spuhler a défendu son objet. M^{me} Wenger l'a attaqué. Nous n'avons pas entendu sur quoi! (*Rires et exclamations.*) Eh bien, moi, je suis sur l'urgence! Moi, je ne suis pas sur le fond, Monsieur Chevrolet! C'est désagréable parce que si on refuse cette urgence, on donne l'impression à M. Spuhler qu'on est pour que les parents slaloment entre les *dealers* pour aller à l'école. Non, ce n'est pas cela, Monsieur Spuhler! Mais, comme pour le point précédent, une urgence c'est quelque chose qui n'avait pas lieu le mois passé et qu'il serait trop tard de traiter le mois prochain.

Comme ce n'est pas le cas pour cette motion, une fois de plus, nous refusons l'urgence. La seule urgence qu'il y aurait, effectivement, serait de changer notre règlement relatif aux urgences pour que nous arrêtions de faire une heure de débat sur ces urgences!

La présidente. Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur Buschbeck!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Il est évident que nous allons accepter l'urgence, Madame la présidente, car les Pâquis sont un quartier sinistré auquel on se doit de répondre, plutôt que de renvoyer la balle à l'Etat. C'est maintenant que nous devons en parler, et nous en parlerons. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Comme j'ai été un peu mis en cause par M^{me} Wenger, je voudrais juste lui expliquer qu'une motion parallèle a également été déposée au Grand Conseil... Si vous voulez bien m'écouter, Madame Wenger, cela vous intéressera! (*Exclamations et brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, ou le silence se fait tout de suite dans cette salle ou deux personnes vont avoir une pause anticipée! (*Exclamations.*) Est-ce que je peux compter sur le silence de sorte que M. Spuhler puisse poursuivre, s'il vous plaît?

M. Pascal Spuhler. Merci, Madame la présidente, c'est gentil d'avoir remis un peu d'ordre dans cette salle. Je disais donc que j'ai bien écouté les propos de M^{me} Wenger et que je parle bien d'une urgence, puisque, aujourd'hui, nos enfants doivent zigzaguer entre les *dealers*, qu'ils doivent assister à des scènes de drogue, de trafic, à des bagarres et à d'autres problématiques dues à ces *dealers*. C'est une situation d'urgence! J'entends M. Buschbeck nous dire que ce n'est pas une urgence et que nous pourrions traiter de cela dans un mois. Mais ce dont il est simplement question, ici, c'est que demain, ou après-demain, si un problème survient contre un enfant, vous en porterez la responsabilité! Parce que vous aurez reporté le problème aux calendes grecques! (*Remarque de M^{me} Wenger.*)

Mais, oui, Madame Wenger! C'est notre responsabilité que de prendre des décisions et de demander aux autorités de police de commander leurs services et d'assurer une présence préventive, même de la police municipale. Ici, nous sommes au Conseil municipal, nous parlons donc de la police municipale, et non de la police cantonale. Il s'agit donc d'assurer une présence préventive, en collaboration, évidemment, avec la police cantonale, pour que nos enfants soient protégés. Ce n'est pas la mer à boire que de juste prendre une décision dans ce sens-là! C'est une décision intelligente. C'est une décision urgente. Aujourd'hui, des problèmes existent réellement. Ce n'est pas de l'existentialisme, Madame Wenger! Ce n'est pas abstrait! Allez voir aux Pâquis ce qui s'y passe, et vous comprendrez peut-être. Allez-y aux horaires scolaires, et vous verrez si les enfants

n'ont pas peur de ces gens postés tout autour des écoles! Non, il faut juste être un peu réaliste et prendre des décisions claires et fermes.

M. Sylvain Thévoz (S). Le groupe socialiste ne votera pas l'urgence. Je pense que c'est une situation problématique, difficile, aux Pâquis comme ailleurs, d'ailleurs. Mais je pense que c'est une erreur que de vouloir stigmatiser ce quartier. Alain de Kalbermatten parle de quartier sinistré. Vous dites, pour votre part, Monsieur Spuhler, que les enfants zigzaguent entre les *dealers*. Je pense qu'il faut faire très attention de ne pas exagérer. Vous allez peut-être dire qu'une fois de plus la gauche fait preuve d'angélisme. (*Exclamations.*) Moi, je pense que le problème est à droite – si j'ose vous renvoyer la balle – et qu'il est extrêmement périlleux de jeter de l'huile sur le feu et de stigmatiser des quartiers, des personnalités et des groupes.

Il y a un problème, c'est vrai. Maintenant l'urgence n'est pas là, car la police municipale est bien au courant de la situation. La gendarmerie est parfaitement au courant de la situation. Les travailleurs sociaux le savent. Ils travaillent dans le quartier. Il y a plus de six tournées et mouvements de policiers municipaux autour de cette école. M. Maudet n'est malheureusement pas là, mais ses équipes font un travail extraordinaire. L'urgence n'est donc pas d'en discuter ce soir, mais simplement de prendre en compte qu'il y a une problématique, et nous allons continuer d'y travailler sur la durée.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà encore un texte qui tombe bien, vu les élections qui s'approchent. M. Spuhler a dit qu'il fallait prendre une décision ce soir. Si nous pouvons partager tous les constats qu'il a énoncés, il n'y a malheureusement pas de décision à prendre dans ce texte. Il s'agit d'un texte qui concerne la police cantonale. La police municipale n'a pas les moyens de s'occuper de ce type de problème. D'ailleurs, je crois que la police municipale et la police cantonale sont parfaitement au courant de ce qui se passe.

Malheureusement, il n'y a pas que les Pâquis qui sont concernés. On a vu fleurir des *deal points* à Plainpalais, juste en bas de chez moi. Les problèmes sont dans toute la ville. Il s'agit de vastes problèmes que nous ne pouvons traiter au Conseil municipal. C'est pourquoi nous voterons non à cette urgence.

La présidente. La parole est à M^{me} Maria Casares. Il reste quatre minutes quinze au groupe Ensemble à gauche.

M^{me} Maria Casares (EàG). Merci, Madame la présidente. Vous l'aurez compris par l'intervention de ma collègue, notre groupe ne votera pas cette urgence. Non pas que nous croyons que ce problème ne soit ni urgent ni à discuter, mais nous pensons, en tout cas, moi, je pense que discuter de ce problème, ici, au sein de ce Conseil, c'est simplement faire de la publicité au Mouvement citoyens genevois! D'ailleurs, je parle en connaissance de cause, car j'ai passé toute une journée avec la police municipale, tout comme ma collègue Vera Figurek, et celle-ci nous a très clairement dit, à ma collègue, aux Grottes, et à moi, aux Eaux-Vives, que, pour ces problèmes-là, elle n'avait pas de compétences et qu'elle ne pouvait rien faire. La seule compétence dont elle dispose est celle de chaque citoyen, à savoir d'interpeller la personne concernée en attendant la gendarmerie. C'est une responsabilité de la gendarmerie.

C'est M^{me} Isabel RoCHAT qui a les pouvoirs de faire, et c'est le Grand Conseil qui a le pouvoir d'exiger et de demander à la ministre en charge de la sécurité de s'occuper de ce problème. Si nous discutons de ce problème, ici, ce sera purement intellectuel; ce sera purement électoraliste et ce sera purement démagogique, car nous n'avons aucun pouvoir.

La présidente. Nous sommes sur l'urgence, Madame Casares!

M^{me} Maria Casares. Oui, justement, Madame la présidente, c'est pour cela que j'explique pourquoi l'urgence n'est pas nécessaire. Voilà, c'est très démagogique de la part du Mouvement citoyens genevois.

M. Alexandre Chevalier (HP). Comme précédemment, il semble que ce parlement ait envie de parler de ce sujet. Alors, parlons-en! Mais parlons-en en dehors de l'urgence! Evacuons aussi cette motion! Passons du cliché à la réalité au travers du débat, et aussi – si cette motion était finalement votée – au travers de la réponse qui sera donnée par le Conseil administratif sur les possibilités réelles de collaboration avec la police cantonale. Et nous passerons enfin de cette espèce de mystification dans laquelle nous sommes à un débat sur la sécurité avec des réponses concrètes. Ce sera aussi l'occasion, je le dis, de ne plus être «pris en otage» durant ces heures de discussion sur les urgences, et de traiter les sujets qui, finalement, vous intéressent, Mesdames et Messieurs, puisque, lorsqu'on voit le nombre de conseillers municipaux qui parlent l'entier des cinq minutes qu'ils ont par groupe, cela veut dire que, sur le fond, il y a un besoin d'en discuter. Alors, allons-y! Evacuons! Obtenons des réponses réelles et concrètes pour la population, démystifions et clôturons cette question-là!

La présidente. La parole est à M. Pascal Holenweg. Il reste quatre minutes au groupe socialiste.

M. Pascal Holenweg (S). Ce qui m'incite à intervenir, ce sont les propos tout à l'heure de M. Spuhler qui nous disait en gros que si nous ne débattions pas de cet objet aujourd'hui ou demain nous porterions la responsabilité des incidents, des accidents et des morts qui surviendraient dans deux ou trois jours. Je rappelle qu'il s'agit d'une motion, que cette motion n'est absolument pas décisionnaire, qu'elle ne fait que demander au Conseil administratif de faire quelque chose et que le Conseil administratif peut faire de cette motion ce qu'il entend en faire, y compris s'asseoir dessus.

L'urgence n'est donc pas constituée par le texte même. Ce qui constitue l'urgence, apparemment, c'est le fait que nous soyons en campagne électorale, et que le Mouvement citoyens genevois ait envie de se farcir – si j'ose dire – M. Pierre Maudet. (*Exclamations.*) Nous aimons tellement M. Pierre Maudet, nous sommes tellement convaincus de son bon travail à la tête de la police et de la Voirie de la Ville de Genève que nous entendons qu'il y reste le plus longtemps possible. Nous ne voterons donc pas l'urgence.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je crois qu'il est surtout urgent de voter sur l'urgence! (*Rires.*) Cela étant, certains nous ont mal compris. Nous ne demandons pas une protection spéciale pour aller manger le cordon bleu chez Dédé. Nous pouvons encore y aller tout seuls. Simplement, on est confronté à un problème qui est général, et qui se pose particulièrement aux Pâquis. Vous savez, près de l'église russe, il y a beaucoup de drogués, et mêmes les péripatéticiennes râlent parce qu'il y a une concurrence déloyale... Il y a différents secteurs qui sont mis en péril. Il faut tous les protéger, nous sommes d'accord, mais comme il y a un abcès, eh bien, crevons-le! Votons cette urgence, plutôt que de papoter pendant des heures sur tout et sur rien! Et c'est pourquoi nous soutiendrons le Mouvement citoyens genevois.

La présidente. La parole est à M. Jean-Charles Lathion. Il reste quatre minutes quarante à votre groupe, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente. Je crois qu'on ne peut pas nier la réalité, Mesdames et Messieurs. Le Mouvement citoyens gene-

vois nous a tout simplement fait part de ce qui est en train de se passer. L'actualité, ce sont les faits graves qui se sont encore déroulés la semaine passée dans ce quartier. C'est pourquoi je pense que le monde politique ne peut pas se dire que tout ce qui est en train de se passer, c'est très général, que c'est un débat de fond, que la politique ne sert pas à grand-chose, que les motions, cela ne sert à rien – comme je l'ai entendu de la bouche de M. Holenweg – ou que nous n'avons pas de compétences.

Mesdames et Messieurs, si nous n'avons pas de compétences, il ne faut plus se présenter aux élections! Si nous ne pouvons pas donner l'espoir aux citoyens que nous allons faire quelque chose dans ce quartier, eh bien, nous n'avons rien à faire dans ce parlement! Le Parti démocrate-chrétien appuie M. Maudet, bien sûr, mais il appuie aussi la motion du Mouvement citoyens genevois qui a tout son sens et qui doit aussi être un message que l'on donne à la population des Pâquis. (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole est à M. Luc Broch. Il reste trois minutes à votre groupe, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Broch (S). Oui, merci, Madame la présidente. Ce sera largement suffisant. J'aimerais juste vous indiquer que je ne participerai pas au vote au sens de l'article 42 du règlement du Conseil municipal, tout simplement parce que j'ai un intérêt lié à cette question, non pas personnel, mais professionnel. Pour des raisons éthiques et de bonne gouvernance des institutions, je ne participerai donc pas au vote.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire un dernier mot sur cette demande d'urgence. Je crois que vous n'avez pas tous bien lu la motion. Je ne demande pas que l'on fasse la chasse aux *dealers*. Je demande simplement une présence pendant les heures d'entrée à l'école pour que les enfants puissent au minimum y accéder sans être confrontés à cette problématique. Evidemment que la police municipale n'a pas les compétences pour arrêter les *dealers*! Par contre, elle est quand même un service de police en uniforme. Elle peut être présente, et la présence en uniforme évite la présence des *dealers*. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demande de percer cet abcès. Quelques mots ont été très intelligemment dits à ce propos. Ce n'est pas une légende urbaine. C'est une réalité. Effectivement, ce n'est pas qu'aux Pâquis, Monsieur Fiumelli! Vous avez raison. Il y en a un

peu partout, mais c'est quand même très concentré sur les Pâquis où il y a une densité de population très importante. Et il faut vraiment que nous prenions des décisions.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est refusée par 48 non contre 28 oui.

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 23 mai 2011, sur la pétition intitulée: «Pour une placette à la place Grenus» (P-250)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-250 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le nouveau schéma de circulation mis en place à l'ouverture de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex prévoit de fermer la rue De-Grenus à la circulation au niveau de la fontaine, comme le demande la pétition. Un dispositif de potelet sera mis en place et la pose d'un ou deux bancs est envisageable.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je le fais rarement, mais je voudrais remercier M. Pagani. (*Exclamations.*) Nous nous réjouissons de la mesure prévue.

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 7346.

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi, acceptée par le Conseil municipal le 30 janvier 2012, intitulée: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- tout mettre en œuvre pour faciliter la venue de la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, notamment par la constitution d'un groupe de travail et une aide à la préparation du dossier de candidature;
- collaborer avec le Canton à la réalisation de cet objectif via un soutien politique et financier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a accueilli cette motion, soutenue par l'ensemble des groupes représentés au Conseil municipal, avec beaucoup de satisfaction. En effet, elle a représenté un rappel et un soutien nécessaire dans le déroulement de la candidature de Genève pour l'organisation de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres en 2016.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, permettant de défendre collectivement cette candidature, notamment au mois de décembre, lors de la visite du comité central de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS) ou de la visite des membres honoraires et présidents de clubs de lutte suisse, dans le cadre de l'Escalade.

A son grand regret, le 4 mars 2012, les délégués et membres d'honneur de l'Association fédérale de lutte suisse ont désigné Estavayer-le-Lac pour organiser la Fête fédérale de lutte, au détriment de Genève et de Colombier (Neuchâtel).

Toutefois, le Conseil administratif a été très satisfait des démarches entreprises et du travail engagé par la Ville de Genève dans le cadre de la constitution du groupe de candidature, de la constitution et du dépôt de la candidature genevoise, le 29 septembre dernier, mais surtout de sa défense collective, avec

¹ Rapport, 4157.

Question: panneaux solaires destinés aux pavillons de la rade

l'ensemble des acteurs impliqués. Genève n'a pas à rougir du projet proposé, qui était novateur et d'une très grande qualité.

Le projet de candidature a été extrêmement fédérateur, preuve en est le large soutien du Conseil municipal, dépassant les clivages politiques. La mobilisation a été forte, permettant de faire converger vers un objectif commun aussi bien les milieux sportifs, les partenaires privés, le Canton, l'Association des communes genevoises que la Ville de Genève et les communes de Carouge et de Lancy.

Ces différentes entités ont donc réussi à unir leur force afin de faire rayonner et de positionner Genève sur la carte suisse.

Le Conseil administratif espère donc que cette expérience pourra servir de référence et être la source d'inspiration de projets futurs, notamment de par la qualité de la coordination de la candidature, du travail commun et du processus, dont le bilan est extrêmement positif.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2011 de M^{me} Patricia Richard, intitulée: «Où sont les panneaux solaires destinés aux pavillons de la rade?» (QE-359)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Où sont les sept panneaux solaires, d'une valeur totale de 7 x 25 000 francs = 175 000 francs, qui ont été achetés avec les édicules de la rade.

Il y a trois mois, vous aviez dit que vous étudiez une solution!

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des bâtiments, en collaboration avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève, a étudié la meilleure façon de poser des panneaux photovol-

¹ «Mémorial 168^e année»: Annonce, 7117.

Question: consommation de papier des conseillers municipaux

taïques sur les pavillons de la rade. Cette étude a été menée en tenant compte du déplacement saisonnier des pavillons et des modalités de fixation des installations.

Le choix du système est maintenant fait et les appels d'offres vont permettre la réalisation de cette dernière étape d'équipement avant la saison estivale 2012.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 septembre 2010 de M. Grégoire Carasso: «Le coût du papier vaut-il la peine d'envisager celui d'une nouvelle technologie?» (QE-336)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En considérant:

- les dizaines de kilos de papier «consommés» chaque année par chaque élu-e du Conseil municipal;
- qu'une très importante fraction de ces tonnes de papier n'est jamais lue et que, dans le meilleur des cas, ce papier est recyclé;
- que le papier, les impressions, les envois par poste, etc., ont un coût économique et environnemental;
- que de nouvelles technologies pourraient permettre de remplacer avantageusement le papier (tablette électronique),

j'aimerais connaître le coût économique et environnemental du papier «consommé» par les élu-e-s du Conseil municipal chaque année et savoir s'il serait avantageux de proposer des solutions de rechange telles que des tablettes électroniques.

¹ «Mémorial 168^e année»: Annonce, 2258.

Question: consommation de papier des conseillers municipaux

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'administration municipale utilise principalement du papier recyclé à 100%, fabriqué avec des vieux papiers sans bois provenant de la récupération et répondant aux critères écologiques de la distinction «Ange bleu». Ce type de papier préserve les ressources telles que l'énergie, l'eau et la forêt, tout en restant économiquement très attrayant.

Il arrive cependant à l'administration municipale de recourir parfois à du papier non recyclé. Elle a alors l'obligation d'utiliser du papier labellisé FSC (Forest Stewardship Council), qui offre l'assurance que le producteur du papier à base de bois a respecté les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

Le coût économique du papier utilisé par le Conseil municipal (tirés à part, publication des arrêtés, photocopies, en-têtes de lettres et enveloppes) s'élève, pour l'année 2011, à 34 905 francs. Ce montant comprend le papier, la mise en page et l'impression.

Les frais liés au *Mémorial des séances*, dont il faut rappeler que la publication constitue une obligation légale, s'élèvent quant à eux à 153 328 francs en 2011.

Même s'il est difficile d'estimer exactement la consommation de papier des élu-e-s du Conseil municipal, il est par contre pratiquement certain que le recours aux moyens électroniques n'entraîne pas forcément une diminution de sa consommation. Les membres du Conseil municipal sont-ils aujourd'hui prêts à abandonner complètement l'usage du papier? Il est permis d'en douter puisque la version imprimée des documents demeure évidemment une option très utilisée.

D'ailleurs, dans les années 1980, celles et ceux qui pensaient que les ordinateurs allaient remplacer le papier se sont fourvoyés, puisque c'est bel et bien l'inverse qui s'est produit: l'utilisation de l'ordinateur a entraîné une surconsommation de papier!

S'agissant des tablettes électroniques, il faut savoir qu'un iPad coûte aujourd'hui entre 400 et 800 francs l'unité. Or le prix du papier consommé, en dehors des coûts liés à la publication du *Mémorial*, permettra à peine de couvrir les frais d'acquisition des tablettes auxquels il faut encore rajouter ceux liés à la mise en place, à l'exploitation, au support ainsi qu'à la formation des élu-e-s municipaux. Sous l'angle environnemental, il n'est pas garanti non plus que la Ville ait beaucoup à y gagner.

Le cas échéant, il faudrait prévoir un travail de fond pour adapter le site web de la Ville de Genève à cet usage par tablette, et notamment la partie réservée aux membres du Conseil municipal, et peut-être revoir la manière dont sont préparés, puis gérés les documents à l'attention du Conseil municipal, notamment le *Mémorial*, avec un impact prévisible sur les ressources à mettre à disposition.

De même, si les tablettes devaient être dotées d'un équipement cellulaire (3G) pour permettre aux élu-e-s municipaux mobiles d'utiliser leur équipement y compris lorsqu'aucun réseau wi-fi n'est pas disponible, il faudrait alors intégrer dans les coûts les frais d'abonnement et de communication.

Enfin, il faut rappeler que, au début de chaque législature, les membres du Conseil municipal reçoivent un équipement informatique comprenant les logiciels usuels et qu'ils perçoivent également un montant de 49 francs pour la connexion Internet (ADSL). Des formations leur sont par ailleurs dispensées par la Direction des ressources humaines et le Service du Conseil municipal. Pour la législature 2011-2015, l'ordinateur choisi, de petit format, a la fonction d'une tablette électronique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 octobre 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Répartition des annonces publicitaires dans la presse locale» (QE-297)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif a régulièrement recours à la publication de «pavés publicitaires» dans divers journaux de la place, que ce soit pour informer la population de prises de position, de futurs chantiers ou de manifestations culturelles, sociales ou sportives, ou bien que ce soit pour des appels d'offres ou des offres d'emploi.

Ainsi, lors de la dernière législature, était apparue dans l'esprit de nombreuses personnes l'impression que certains médias écrits étaient favorisés par rapport à d'autres. Autrement dit, que certains organes de presse étaient systématiquement «oubliés». Notamment suite à la parution d'articles ou d'informations ayant déplu à l'un ou l'autre magistrat actuel, voire à d'anciens magistrats ayant aujourd'hui quitté leur fonction.

Or cette impression persiste aujourd'hui quand on voit l'absence (quasi) totale de publicité dans certains médias.

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 2146.

1. Comment se passe la répartition des annonces de la Ville dans la presse externe à l'administration (critères objectifs et subjectifs, s.v.p.)?
2. Quel montant précis représente la parution de telles annonces dans les canaux médiatiques écrits genevois pour les exercices budgétaires 2008 et 2009 (chiffre global et ventilation par titre, s.v.p.)?
3. Quels journaux sont délibérément écartés par la Ville et pour quels motifs (liste exhaustive basée sur l'annuaire des médias 2008, s.v.p.)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les annonces publicitaires publiées par les services de la Ville dans la presse ont pour but la promotion de leurs activités, les annonces de manifestations, la publication d'informations utiles et les soumissions publiques.

La répartition de ces annonces s'effectue selon quatre critères objectifs:

1. le nombre de lecteurs touchés;
2. l'adéquation géographique entre la distribution du titre et le public visé;
3. l'adéquation thématique entre le titre et le public visé;
4. le budget alloué.

Les journaux qui reçoivent le plus d'annonces de la part des services de la Ville sont ceux qui correspondent le mieux à l'un ou l'autre des critères énoncés ci-dessus.

Les offres d'emploi sont de la responsabilité de la Direction des ressources humaines. Le budget alloué aux offres d'emploi s'élevait à 220 000 francs en 2011. Il permettait la publication régulière des offres d'emploi dans la *Tribune de Genève* et le *Courrier*. Il convient de préciser que ce budget est insuffisant pour répondre aux besoins de la Ville. Les services qui désirent faire paraître des offres d'emploi dans d'autres médias assument financièrement ces parutions.

Par ailleurs, ces offres sont diffusées également sur les sites Internet et Intranet de la Ville de Genève et sont affichées dans les services et auprès de la Direction des ressources humaines.

Les annonces concernant les offres d'emploi dans la presse, publiées par la Direction des ressources humaines ainsi que par les services pour l'année 2010, représentent les montants suivants:

<i>Titres</i>	<i>Montants (TTC)</i>
Tribune de Genève	221 435,85
Le Courrier	91 083,55
Total	312 519,40

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 (après-midi)
 Question: annonces publicitaires dans la presse locale

<i>Autres titres</i>	<i>Montants (TTC)</i>
Le Temps	2 728,80
Le Matin	5 876,35
L'Hebdo	2 216,55
24 Heures	9 966,60
NZZ Executive	6 082,80
FAO	1 786,20
EPFL	2 152,00
Indédit	856,50
Groupe Moniteur SA	1 229,51
Société suisse de sécurité	200,00
SwissRescue	200,00
Jopbup	12 696,80
20 Minutes	12 774,20
Tracés	4 466,90
Le temps des carrières	9 271,20
Revue Automobile	1 197,65
Touring F	3 077,50
Stellen Anzeiger Tagi	2 253,85
Nyon La Côte	1 661,05
Total	<u>80 694,46</u>

Les diverses annonces publicitaires publiées dans la presse, en 2010, par les différents services de la Ville de Genève, représentent les montants suivants (offres d'emploi non incluses):

<i>Titres</i>	<i>Montants (TTC)</i>
Tribune de Genève	169 964,30
Le Courrier	41 610,21
Le Temps	34 322,15
FAO	116 073,54
GHI	17 416,54
Total	<u>379 386,74</u>

<i>Autres titres</i>	<i>Montants (TTC)</i>
Publicitas / Bloc-notes genevois	5 656,00
L'Hebdo	24 533,97
20 minutes	13 551,16
Le Matin	8 530,42
Matin bleu	1 368,35
Tout l'immobilier	5 641,30
Genève Agenda	17 362,34
Genève en chiffres	4 217,92

Info Jeunes	2 167,06
La Clé	3 400,00
Le Petit Futé	15 140,00
Plan Genève Tourisme	8 732,85
Flash spectacles	793,21
L'art à Genève	5 100,00
Local.ch	3 755,55
Pages blanches	4 433,10
PromoAgenda	1 979,30
Promoguide	11 839,67
Scènes Magazine	3 100,00
Vibrations	3 873,60
ArtPassions	2 151,00
Terre et nature	136,70
Société de pub nouvelles	946,23
Nouvelles de quartier	51 110,00
Echo d'Aire	990,00
Le Protestant	656,50
Annuaire Etat de Genève	692,40
Magazine génération	1 350,00
Apa SA	968,40
Uni Genève (sports)	750,00
Féd. Suisse des architectes paysagiste	140,00
Ass.ateliers portes ouvertes – programme	500,00
Pro Vélo Genève	630,00
Total	206 143,03

La Ville a ainsi fait paraître, pour l'exercice 2010, des annonces publicitaires et des offres d'emploi pour un total de 978 743,63 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord remercier le Conseil administratif pour sa réponse. Mais mettre trois ans et demi pour parvenir à faire la liste des annonces qu'on a mises dans la presse, pour soi-disant uniquement engager du personnel, c'est vraiment se moquer du monde! Si vous livriez des journaux, l'information ne serait plus très fraîche aujourd'hui...

Ceci étant, je constate que, bien que vous ayez pris trois ans et demi pour me répondre, cette réponse est incomplète, puisque j'ai demandé qu'on m'indique

quels sont les critères d'adjudication de ces annonces et qu'on me les explique. La liste des publications est donnée, et j'en remercie le Conseil administratif. On m'explique que les offres d'emploi régulières sont publiées par exemple dans le *Courrier*. Alors, pourquoi sont-elles attribuées au *Courrier*? Pourquoi pas au *GHI*? Pourquoi pas à *Tout l'immobilier*? Pourquoi pas au *Matin*? Pourquoi, par exemple, certains journaux lus par les étudiants des universités de Suisse romande ne reçoivent-ils pas d'annonces publicitaires de stages?

Pourriez-vous me dire maintenant, Mesdames et Messieurs, quels sont les critères de publication dans la presse, et pourquoi certains journaux lus par des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes en Suisse romande en sont toujours privés? Est-ce parce que le Conseil administratif a toujours une rancœur envers certains journaux dont la ligne éditoriale ne lui correspond pas? Je vous remercie de nous donner cette réponse, faute de quoi je déposerai à nouveau une question écrite pour demander la même chose.

Il y a manifestement un problème avec l'adjudication des annonces publicitaires dans la presse, puisqu'elles ne sont plus, aujourd'hui, un moyen de recruter, mais un moyen de soutenir la presse en catimini, et pas n'importe laquelle, celle qui ne gratte pas trop là où ça fait mal et qui n'embête pas trop le Conseil administratif!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il appartenait à M^{me} Sandrine Salerno de vous répondre, Monsieur le conseiller municipal, mais elle avait une obligation et a dû nous quitter. Alors, je vous réponds à la place de M. Maudet, en tant que vice-président du Conseil administratif. Et je le fais de manière tout à fait pragmatique, en pensant à ce qui se passe dans le département que j'ai l'honneur de présider.

Comme vous le savez, de manière générale, nous faisons publier dans la presse locale, par exemple pour mettre au concours; c'est une question d'égalité de traitement. Nos concitoyennes et concitoyens doivent pouvoir au moins avoir l'espoir – puisqu'ils versent des impôts – d'accéder à des postes dans l'administration municipale, notamment à la Voirie ou au Service des espaces verts. En ce qui concerne mon département, pour celles et ceux qui connaissent les arcanes informatiques, eh bien, il est difficile par exemple pour les peintres qui se lèvent à 5 h du matin d'aller sur Jobup.ch et de trouver une offre pour un poste de peintre sur le domaine public.

C'est pourquoi nous mettons des annonces dans la *Tribune de Genève*. Il s'agit d'un espace publicitaire accessible à tous, et nous avons passablement de réponses. En ce qui concerne les ingénieurs ou les architectes – c'est une denrée extrêmement rare dans notre région – nous mettons des annonces non seulement

dans le *Temps*, mais également dans des publications spécialisées, notamment d'associations professionnelles. Voilà un peu le panel: cela va de la *Tribune de Genève* au *Courrier*, en passant par des publications d'associations professionnelles. S'agissant des réponses, par exemple pour le personnel de la Voirie, nous en avons bon an mal an 100 à 150. Pour les architectes et les ingénieurs, si nous arrivons à 10, c'est un grand maximum.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous arrêtons ici nos travaux. Nous reprendrons à 20 h 30 avec le projet de délibération PRD-38 dont vous avez accepté l'urgence tout à l'heure.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5466
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5466
3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. William Makosso, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B) . . .	5466
4. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M. Denis Menoud, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B)	5467
5. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Soli Pardo (statuts de la fondation du 15 octobre 2008, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B)	5467
6. Questions orales	5468
7. Pétitions.	5484
8. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'établissement d'un projet de modification des limites de zones et d'un projet de plan localisé de quartier, d'initiative communale, en vue de planifier le développement du secteur situé entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises (PR-954)	5485
9. Proposition du Conseil administratif du 28 mars 2012 en vue de l'approbation des comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-958).	5492
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 23 mai 2011, sur la pétition intitulée: «Pour une placette à la place Grenus» (P-250). .	5535

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi, acceptée par le Conseil municipal le 30 janvier 2012, intitulée: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947). 5536
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2011 de M^{me} Patricia Richard, intitulée: «Où sont les panneaux solaires destinés aux pavillons de la rade?» (QE-359). 5537
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 septembre 2010 de M. Grégoire Carasso: «Le coût du papier vaut-il la peine d'envisager celui d'une nouvelle technologie?» (QE-336). . . . 5538
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 octobre 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Répartition des annonces publicitaires dans la presse locale» (QE-297). 5540
15. Propositions des conseillers municipaux 5545
16. Interpellations 5545
17. Questions écrites 5545

La mémorialiste:
Marguerite Conus